

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **VALORDOM 3 : présentation des orientations stratégiques de la feuille de route**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Considérant les deux précédentes feuilles de route :

- VALORDOM 1 (1997-2015) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une filière globale des déchets via des outils de valorisation et de traitement pérennes, modulables, respectueux de l'environnement et à un coût acceptable ;
- VALORDOM 2 (2015-2025), qui s'était donnée pour ambitions de « Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts et développer les coopérations territoriales ».

Nous pouvons aujourd'hui nous appuyer à la fois sur des équipements pérennes et performants avec en point d'orgue le pôle multi filières Vernéa, mais aussi des dispositifs durables et solidaires répondant aux enjeux réglementaires et aux attentes en termes de planification.

Citons parmi les réussites du territoire :

- Les Contrats d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) en lien étroit avec les collectivités à compétence collecte pour contenir les surcoûts liés à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- La simplification et l'harmonisation du geste de tri des emballages et papiers afin d'augmenter les performances de valorisation ;
- La résolution de la problématique de gestion des déchets d'amiante liée des particuliers, véritable enjeu sanitaire et environnemental.
- La volonté du VALTOM de s'inscrire durablement dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et d'autonomie énergétique du territoire à travers :
 - o VALTOM Energie Solaire (VES), société de projet avec Soregies pour le développement des projets photovoltaïques sur quatre Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM ;
 - o Le partenariat opérationnel avec Clermont Auvergne Métropole pour le Réseau de Chaleur (RCU) Clauvaé ;
 - o VALTOM Energie Biométhane (VEB), société de projet avec WAGA Energy pour assurer l'épuration et l'injection dans le réseau de GrDF des biogaz renouvelables issus du méthaniseur du pôle Vernéa et de l'ISDND de Puy-Long. Le gaz produit est un bio GNV.
- La pérennité de dispositifs de solidarité au travers de VALTOM Solidaire, permettant des partenariats avec les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque Alimentaire. Dans ce cadre, le VALTOM mobilise des moyens financiers et humains pour accompagner ces trois associations dans des projets communs de sensibilisation à la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA) et à la simplification du geste de tri.
- Le développement de nombreux partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CENA), le laboratoire TERANA, Atmo Auvergne, l'Education nationale...

Pour autant, le travail ne s'arrête pas et de nouveaux défis nous attendent.

Ainsi, VALORDOM 3 s'est fixé comme objectif, sur la base d'un projet technique solide et durable, de proposer un plan d'actions stratégique et territorial en répondant à deux enjeux :

- La soutenabilité de nos pratiques, ou comment maîtriser et atténuer l'impact de la gestion des déchets sur le changement climatique ?
- La robustesse de notre organisation, ou comment s'adapter aux bouleversements irréversibles, crises et aléas de plus en plus fréquents liés à ce même changement climatique ?

3 Folio

Pour faire face un avenir incertain et aux nouvelles responsabilités, qui s'imposent à lui, le VALTOM a été accompagné par un groupement de bureau d'études, qui a guidé la démarche selon la méthodologie suivante :

- 29 octobre 2024 : réunion de lancement à Thiers ;
- Novembre 2024 : 9 ateliers territoriaux auprès de chaque collectivité adhérente pour dresser le bilan de VALORDOM 2 ;
- De février à mai 2025 : un parcours de formation – réflexion avec 6 ateliers « multi-acteurs » :
 - o Atelier 1 : Composition du monde et connaissance partagée de l'écosystème ;
 - o Atelier 2 entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes : On coopère ?
 - o Atelier 3 : Fiction prospective et soutenabilité ;
 - o Atelier 4 : Forum des déchets et exploration collective de la soutenabilité et de la résilience ;
 - o Atelier 5 : Comment agir ? Principes, guides et actions ;
 - o Atelier 6 : nos valeurs et le déploiement de notre dynamique.
- Le 17 mai 2025 : un atelier citoyen, qui a permis d'interroger les usagers sur leur vécu et confronter notre feuille de route en cours de co-construction avec les pratiques de terrain.

A travers ce parcours, nous avons fait le constat d'un monde fluctuant, fait d'interdépendances, limité en ressources et pourtant en croissance exponentielle, et dans lequel le service public de gestion des déchets doit préserver la santé publique.

Plus que jamais les défis se présentent à nous pour :

- Consommer moins de biens, limiter le gaspillage et produire moins de déchets ;
- Produire moins de déchets en allongeant la durée d'usage (réparation et réemploi) ;
- Valoriser mieux les sous-produits de la gestion des déchets (recyclage et tri) ;
- Assurer la continuité du service de gestion des déchets en anticipant les aléas, adaptant nos métiers et sécurisant nos approvisionnements ;
- Respecter le plafond écologique dans la gestion des déchets et restaurer autant que possible les écosystèmes dégradés ;
- Respecter le plancher social : les besoins humains fondamentaux des travailleurs et habitants ;
- Mobiliser les acteurs du territoire pour un travail en lien et de concert car le VALTOM n'est pas le seul ou le plus habilité à agir ;
- Assurer une dynamique dans la durée (animation, formation, évaluation, ajustement...).

C'est autour de ces orientations thématiques, que nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer les orientations stratégiques de la feuille de route stratégique et sa boussole socio-écologique comme outil d'aide à la décision.

Nous pouvons penser que VALORDOM 3 sera une réussite si :

- Le territoire résiste aux crises ;
- Les services rendus par le VALTOM résistent également aux crises (via des équipements plus résilients et moins vulnérables) ;
- Des choix rationnels sont pris pour assurer une maîtrise des coûts ;
- Le territoire du VALTOM est autonome pour la gestion de ses déchets ;
- La quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) diminue et leur valorisation matière et organique augmente ;
- Les équipements, les pratiques, les organisations ont évolué de sorte que la réduction des déchets ne peut que se poursuivre ;
- La feuille de route est appropriée, évaluée et déclinée.

VALORDOM 2 s'était fixé pour objectifs de « Produire moins, valoriser plus, maîtriser les coûts, dans une logique de coopération territoriale ». VALORDOM 3 renforce les ambitions de VALORDOM 2 en prenant en compte toute la chaîne de la gestion des déchets avec le souhait d'impliquer tout un écosystème d'acteurs de l'amont à l'aval et son impact sur celui-ci.

4 Folio

Voici en synthèse les orientations et les actions en cours de finalisation et qui feront l'objet d'une validation définitive à la prochaine assemblée générale d'octobre 2025 :



Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

De cette feuille de route avant de la valider lors du comité syndical du VALTOM en octobre.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Tri des emballages/papiers du territoire du VALTOM**
Choix du scénario après 2029

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

En 2018, une étude territoriale de la fonction tri a été conduite sur le territoire du VALTOM. Cette étude était un préalable à l'évolution des centres de tri (modernisation et/ou construction et/ou fermeture) et de la collecte pour le passage à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Jusque-là, le tri des emballages/papiers du territoire du VALTOM était réalisé via des marchés de prestation allotis par territoire géographique. Trois prestataires réalisaient ces opérations :

- PRAXY Centre à Issoire ;
- Claustre Environnement à Ambert ;
- Echallier à Clermont-Ferrand.

L'étude territoriale et les prescriptions de CITEO ont conduit le comité syndical du VALTOM, en février 2019 (délibération n° 2019-10-97 du 07 février 2019), à décider des points suivants :

- Opter pour un marché de prestation unique pour le tri des emballages/papier pour la période 2021-2028 ;
- S'engager dans la reprise en maîtrise d'ouvrage publique de la fonction tri à l'issue du marché 2021-2028.

Par la délibération n° 2019.1127 du 20 juin 2019, le marché de tri des emballages/papier a été attribué à PAPREC Auvergne pour une réalisation des opérations de tri sur leur centre de tri TRIVALO63 situé à Clermont-Ferrand, pour un montant de 64 870 01,50 € HT du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029, comprenant la tranche optionnelle de prolongation des prestations de 12 mois (année 2029).

Les centres de tri PRAXY Centre et Claustre Environnement ont cessé leur activité au 31 décembre 2020 et ont été accompagnés par le VALTOM avec le financement d'une étude de reconversion.

En 2024, le VALTOM a lancé une étude d'opportunité pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri emballages/papiers en maîtrise d'ouvrage publique sur le territoire du VALTOM à l'issue du marché de prestation en cours.

Une prospective de l'évolution des gisements d'emballages/papier à trier en 2030 a été menée, tenant compte des aspects :

- Qualitatifs : évolution des consommations des usagers, du déploiement ou pas de la consigne pour recyclage, de l'amélioration du geste de tri... ;
- Quantitatifs :
 - o Evolution du nombre d'habitants du territoire du VALTOM, du taux de captation des emballages/papiers actuellement jetés dans le flux d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), projection des mises sur le marché, éco-conception, déploiement de la consigne pour recyclage ... ;
 - o Etude de coopération(s) éventuelle(s) avec d'autres collectivités.

Le besoin de capacité de tri pour 2030 a été dimensionné :

- Sans coopération territoriale extérieure (à date aucune collectivité interrogée n'avait le projet d'intégrer le centre de tri VALTOM) ;
- Pour trier 45 000 t/an d'emballages et papiers des adhérents du VALTOM (hypothèse haute : pas de déploiement de la consigne pour recyclage).

3 Folio

Trois scénarios d'organisation du tri des emballages/papiers à échéance 2030 ont été analysés et présentés lors du bureau élargi du VALTOM du 11 mars 2025 :



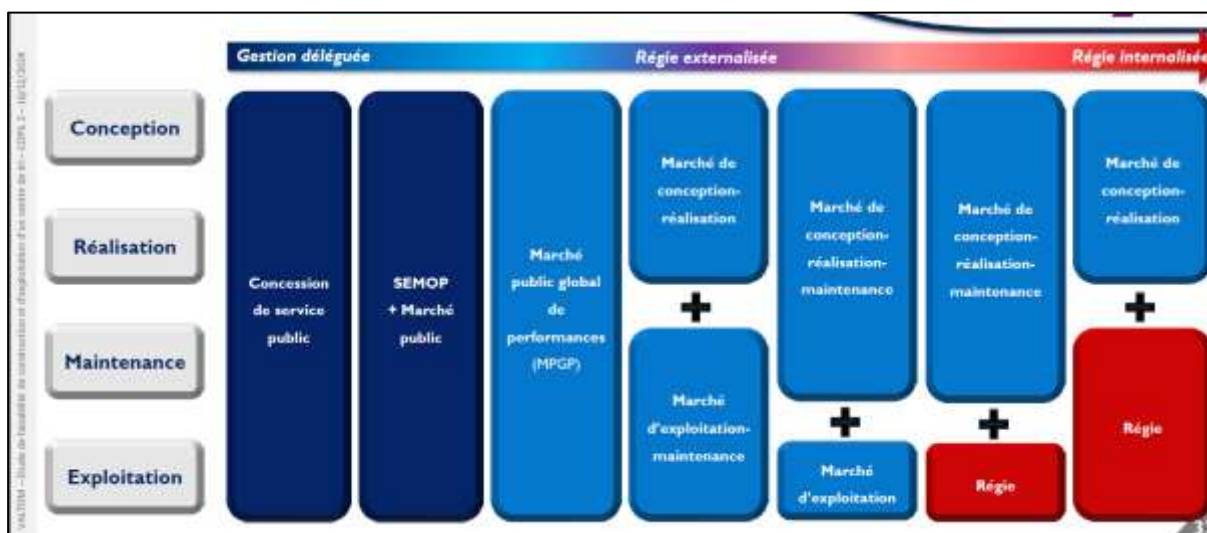
Le bureau élargi a validé le scénario n° 2, à savoir la construction et l'exploitation en marché de prestation d'un centre de tri VALTOM, propriété du VALTOM.

Ce choix a été motivé par :

- L'ouverture à la concurrence de la fonction tri à compter de 2030 (et pour les marchés suivants, l'outil étant la propriété du VALTOM) ;
- La pérennité de la fonction tri sur le territoire du VALTOM, et par extension de la gestion logistique des flux (organisation, coût économique et environnemental).

Pour mener à bien ce scénario :

- Les montages juridiques suivants ont été analysés :



- L'analyse des fonciers disponibles a également été menée avec 3 fonciers investigués :
 - o Le centre de tri de PAPREC Auvergne – TRIVALO 63. En avril 2025, PAPREC Auvergne a accepté la réalisation d'un audit de son foncier, bâtiment et process par le VALTOM (via Sage Environnement). Cet audit sera effectué dès validation de l'avenant par les 2 parties.

Au vu du rétroplanning du projet de centre de tri VALTOM (cf. plus bas) et de la configuration du site (étroit/contraint par l'urbanisme), il paraît peu probable d'utiliser ce site pour le projet centre de tri emballage/papier. Néanmoins, le VALTOM mène cette investigation jusqu'à son terme. L'objectif est d'évaluer également le potentiel du site pour d'autres projets du syndicat.

- La recherche de parcelles sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et en périphérie, en lien avec l'Etablissement Public Foncier (EPF), les services urbanismes des communes, la direction de l'Accompagnement des Entreprises de la Métropole... La recherche s'est avérée infructueuse : les seules parcelles disponibles étant localisées sur des zones pour lesquelles le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Métropole ne permet d'activités logistiques et industrielles.
- Le foncier dans l'emprise du pôle Vernéa non utilisé, à savoir 2 parcelles (CY099 et CY100) d'une surface totale de 2,6 hectares. Ce site offrirait l'avantage de regrouper sur un même secteur l'ensemble des pôles de valorisation et de traitement du VALTOM : valorisation matière, valorisation organique et valorisation énergétique.

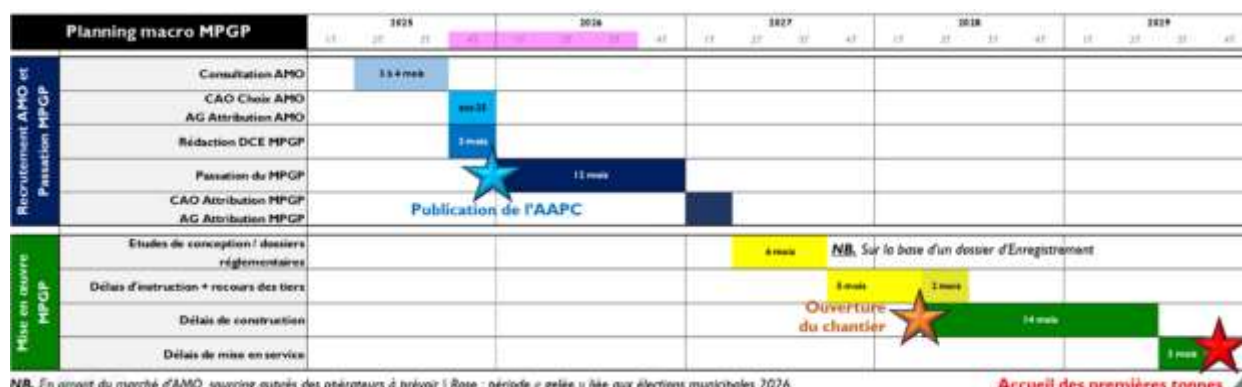
Des mutualisations pourront être étudiées :

- Entrée unique / Pont-bascule (maîtrise des pesées par le VALTOM) ;
- Synergie énergie ;
- Synergie tri des emballage plastique sur OMR ;
- Préparation des cartons de déchèterie.

Le flux logistique (circulation des camions de collecte et d'évacuation de matières triées) ne viendrait plus engorger des zones d'activité contraintes, telle que la Zone Artisanale (ZA) du Brézet. Pour les emballages/papiers, il s'agirait de près de 20 000 camions chaque année, dont 2 000 concernent les refus de tri orientés vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du pôle Vernéa.

Le choix du foncier doit être arrêté pour la rédaction du Programme Fonctionnel du centre de tri VALTOM, et annexé à la consultation pour le choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). La consultation doit être lancée fin juin 2025-début juillet 2025 de façon à tenir l'échéance d'un centre de tri opérationnel au 1^{er} janvier 2030.

Aussi, l'absence de choix de foncier, à très court terme, oblige le VALTOM à avancer sur le projet du centre de tri sur le foncier Vernéa.



Le projet de centre de tri VALTOM sera lancé dans le cadre d'un Marché public Global de Performance (MGP), c'est-à-dire un marché unique regroupant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri, auquel tous les groupements compétents auront la possibilité de candidater.

A l'issue du MGP (vers 2038), le bâtiment et le process appartiendront au VALTOM, qui aura la possibilité de relancer un marché d'exploitation et de maintenance, ou bien de reprendre en régie l'outil.

La reprise du personnel de TRIVALO 63 sera intégrée dans le cadre du MGP.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

De valider le choix du bureau élargi du VALTOM du 11 mars 2025 pour la réalisation du tri des emballages/papiers des adhérents du VALTOM par la construction d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique opérationnel au 1^{er} janvier 2030, via un Marché Global de Performance (MGP) sur le foncier disponible du pôle Vernéa (parcelles CY 99 et CY 100).

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Adhésion 2025 du VALTOM au Centre d'Innovations Sociales Clermont
Auvergne (CISCA)**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Le CISCA est le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne, basé à Clermont-Ferrand, constitué sous forme associative, spécialiste de la recherche et développement territorial en « Transitions et résiliences ».

Il a pour mission de faire de l'intermédiation et de la recherche-action pour accompagner les démarches collectives à l'échelle du territoire du Puy-de-Dôme, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformation écologique, sociale et démocratique sur son territoire.

Pour ce faire, il s'appuie sur 3 leviers :

- Les thèses de doctorat ;
- Les projets de recherche-action participative ;
- Le partage et transferts de connaissances (conférences, formations, ateliers participatifs...).

Le CISCA rassemble des acteurs pluriels au sein de 4 catégories :

- Les acteurs socio-économiques de droit privé ;
- Les établissements parapublics ;
- Les acteurs de l'enseignement supérieur ;
- Les collectivités territoriales.

A titre informatif, sont adhérents : Tikographie, Cocoshaker, MGEN, Plateforme mobilité 63, Assemblia, Thiers Dore et Montagne, Grand Clermont, Chavanon Combrailles et Volcans, GRDF, Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC), Mission Locale, Conseil Départemental 63, Université Clermont Auvergne...

En adhérant au CISCA, le VALTOM :

- Participerait à une communauté d'acteurs de la résilience tout en :
 - o Soutenant l'action du CISCA ;
 - o S'inscrivant dans un espace de coopération ;
 - o Profitant d'une mise en lien avec les autres membres.
- Bénéficierait d'un accompagnement d'ingénierie (animation, capitalisation) et d'une mise en relation avec les laboratoires de recherche adhérents.

Autant de volets, qui pourraient venir alimenter la démarche VALORDOM 3 et les projets qui seront à déployer.

Voici quelques exemples de projets conduits en 2024 / 2025 entre le CISCA et ses adhérents :

- Pour les activités de mise en lien : portage d'une thèse avec le SMAD des Combrailles, le Grand Clermont et le Parc Livradois Forez ;
- Pour les activités d'accompagnement en ingénierie :
 - o L'Alliance pour la Transition de Clermont Auvergne Métropole ;
 - o L'université populaire de Champeix ;
 - o Les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques en AURA avec Clermont Métropole.
- Pour les activités d'enquêtes :
 - o Démocratiser le territoire avec Thiers Dore et Montagne ;
 - o Le métabolisme socio-territorial avec Chavanon Combrailles et Volcans ;
 - o La résilience des Combrailles avec Comblab.
- Pour les activités de transfert :
 - o Formation des élus locaux sur la co-construction et l'Economie Sociale et Solidaire.

Le VALTOM étant classé dans la catégorie des « Etablissements parapublics », sa cotisation s'élèverait à 2 000 € (comme Le Grand Clermont ou le SMADC).

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE ;
à l'unanimité**

- D'adhérer au CISCA pour 2025 pour un montant annuel de 2 000 € ;
- De désigner Roger Jean MEALLET (titulaire) et Laurent BATTUT (suppléant) pour représenter le VALTOM en son sein ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion afférente.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Adhésion 2025 du VALTOM au Centre International de Ressources et d'Innovation pour un Développement Durable (CIRIDD)**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), association loi 1901 créée en 2005, basée à Saint-Etienne et reconnue d'intérêt général, a pour finalité de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de société, plus respectueux des êtres vivants dans leur diversité, des générations futures et de la planète.

Le CIRIDD agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont des fers de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales, du local jusqu'au niveau international.

Les actions du CIRIDD visent à engager les acteurs dans l'appropriation et la mise en œuvre de processus collectifs de changement ancrés territorialement et basés sur des modèles de coopération tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, le biomimétisme, l'éco conception, le prolongement de la durée de vie des produits, et l'innovation par les usages.

Le CIRIDD propose, parmi ses actions, l'accompagnement des entreprises, des territoires, des filières, ainsi que le déploiement et l'animation de solutions collaboratives.

Il a également lancé le réseau international de l'économie circulaire, le réseau international du bâtiment et de la ville durable, le réseau francophone de l'innovation, la plateforme Médiaterre au service de la diffusion de l'actualité du développement durable.

Le CIRIDD se développe grâce au soutien de ses partenaires publics et privés mais également grâce aux adhésions de ses membres.

Les adhésions sont établies par année civile et reconductibles par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties. L'appel à cotisation est adressé au premier semestre de chaque année. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale. Parmi les partenaires et financeurs, il y a notamment l'ADEME, la Région Auvergne Rhône Alpes, la métropole du Grand Lyon, la métropole de Saint-Etienne, etc.

Les adhérents du CIRIDD élisent les membres du Conseil d'Administration, ceux-ci vont désigner le Bureau.

Le CIRIDD présente traditionnellement son panorama d'activités au cours de son Assemblée Générale annuelle (mai ou juin). Le panorama revient sur les programmes et projets qui ont marqué l'année précédente, ceux déjà engagés pour l'année en cours, voire les projets émergents.

Le VALTOM s'étant toujours positionné en faveur du soutien et de l'accompagnement des structures œuvrant dans le champ de l'économie circulaire et de la redirection écologique, et souhaitant contribuer à la transformation durable des entreprises, il reconnaît l'intérêt stratégique du CIRIDD et l'opportunité d'adhérer à celui-ci en tant que personne morale à partir de 2025.

La cotisation, pour ce faire, s'élèverait à 480 € pour l'année 2025.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE ;
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à adhérer au CIRIDD à partir de 2025 et pour les années suivantes, pour un montant de 480 € en 2025.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Mise à jour du tableau des effectifs**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;

Vu la délibération n° 2024-064 du 17 décembre 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

- **Concernant le pôle communication- prévention :**

○ Dans le cadre d'un avancement de grade au titre de l'examen professionnel d'un agent, il est proposé la création du poste permanent en communication :

Nbre	Date de la transformation	Catégorie	Grade	Fonction	Durée hebdo
1	01/07/2025	B	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Chargé(e) de communication	Temps complet

○ Afin de pallier un accroissement temporaire de l'activité prévention du VALTOM, il est proposé de créer un poste contractuel temporaire en application de l'article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT).

Cet article permet de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité jusqu'à la fin de l'année 2025.

Nbre	Date	Catégorie	Cadre d'emplois	Fonctions	Durée hebdomadaire	Durée du contrat
1	01/07/2025	A	Attaché	Chef(fe) de projet	Temps complet	A compter du 1 ^{er} juillet 2025

- **Concernant le pôle logistique :**

Afin de pérenniser le poste de l'agent logistique polyvalent, il est proposé la création du poste permanent suivant :

Nbre	Date de la transformation	Catégorie	Grade	Fonction	Durée hebdo
1	30/06/2025	C	Adjoint technique	Agent logistique polyvalent	Temps complet

- **Concernant le pôle valorisation :**

Dans le cadre d'un avancement de grade au titre de l'examen professionnel d'un agent, il est proposé la création du poste permanent suivant :

Nbre	Date de la transformation	Catégorie	Grade	Fonction	Durée hebdo
1	14/07/2025	B	Technicien principal de 2 ^e classe	Responsable pôle Valorisation	Temps complet

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE ;
à l'unanimité**

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) - Délégation du Président**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu la délibération n° 2020.1226 du VALTOM en date du 29 septembre 2020 ayant pour objet la délégation de compétence et de signature au Président pour les Marchés Publics passés en Procédure Adaptée (MAPA) pour la durée du présent mandat, à hauteur :

- Du seuil réglementaire applicable pour les marchés de fournitures et de services ;
- Du seuil de 500 000 € HT pour les marchés de travaux.

Vu la dernière information faite sur ces marchés au comité syndical du VALTOM du 17 décembre 2024 ;

Vu la dernière information faite en Commission d'Appels d'Offres (CAO) du VALTOM du 10 juin 2025 ;

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL
PREND ACTE**

De la présentation de la liste, ci-annexée, des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 2 décembre 2024 au 1^{er} juin 2025.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



VALTOM / AG du 24 juin 2025**- Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 02/12/2024 au 01/06/2025****LES AVENANTS**

Numéro	Objet	Allotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin Maximum	Titulaire(s)	Prix € HT (% Totalité du marché)
22-07bis	Location d'engin pour l'exploitation des ISDND du VALTOM	Lot 1 : Ambert	MAPA services	48 mois	01/10/2023	30/09/2027	30/09/2027	TERRALEASE (Riom)	
Avenant 1	- Ajustement des heures du contrat pour passer de 20,8h à 25h/mois à compter du 01/01/2025								6 714 €/an (+ 15,46%)
24-02	Accompagnement du VALTOM dans la construction de sa feuille de route stratégique 2025/2035 « VALORDOM 3 »	Lot 1	MAPA services	12 mois				UN PAS DE COTE, mandataire du groupement	
Avenant 1	- Ajout d'une prestation : conception, animation, restitution et capitalisation d'un atelier citoyen								8 550 € (+ 6.39%)

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Adoption d'une Motion aux côtés de la Fédération Agir pour la ligne
Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel -Tulle**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025
Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36
Présents : 19
Pouvoirs : 5
Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;
Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu la délibération n° 2024.039 par laquelle le VALTOM adhère à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand - Le Mont Dore - Ussel -Tulle » aux côtés d'autres entités publiques ou privées souhaitant rétablir des circulations ferroviaires voyageurs et marchandises sur la ligne mentionnée dans son intitulé ;

Considérant le positionnement constant du VALTOM au profit du développement du fret ;

A la demande de la Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand - Le Mont Dore - Ussel -Tulle », il est proposé la motion suivante :

Constatant une très forte mobilisation des élus, responsables syndicaux et associatifs, chefs d'entreprises, acteurs du tourisme et de la population pour la réouverture de la ligne Clermont-Ferrand - Le Mont Dore - Ussel -Tulle ;

Considérant que le service public ferroviaire doit jouer un rôle central pour maintenir le droit aux mobilités de chaque citoyenne et citoyen de nos territoires délaissés ;

Considérant nos territoires, qui regroupent de nombreux établissements scolaires et qui attirent, par les formations proposées, de nombreux jeunes ;

Considérant les besoins en main d'œuvre de nos entreprises ;

Considérant la nécessité d'offrir aux personnes visitant nos territoires et nos deux parcs naturels régionaux une mobilité sûre, économique et décarbonée ;

Considérant les besoins en fret ferroviaire des activités de nos territoires et les projets de trains innovants comme le TELLi ;

Considérant les besoins en déplacements peu onéreux et décarbonés de nos populations ;

Considérant que le report modal du fret permettrait aux collectivités territoriales de réaliser de substantielles économies dans l'entretien des routes ;

Le VALTOM demande instamment que l'État intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaires à la réouverture complète de cette ligne, en fret et voyageurs.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'adopter cette motion.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Affectation définitive du résultat 2024 du budget principal du VALTOM**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu la délibération n° 2025.04 du 18 février 2025 relative à l'affectation anticipée du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2024 ;

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du budget principal 2025 au comité syndical du mardi 18 février 2025, le résultat avait été évalué à 26 845 710,35 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2024 du budget principal » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER	26 845 710,35 €	A
Pour rappel en 2023 : 17 608 867,60 €		
► Affectation en réserves pour 2025 (article 1068)		
Résultat 2024 en section d'investissement	- 1 145 664,63 €	
Report du déficit 2023 en section d'investissement	- 10 258 099,31 €	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	- 11 403 763,94 €	B
Solde des RAR (dépense)	- 1 802 938,90 €	C
► Besoin de financement	- 13 206 702,84 €	B+C
Pour rappel en 2023 : - 13 050 876,91 €		
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2025 (article 002)	13 639 007,51 €	A+B+C
Pour rappel en 2024 : + 4 557 990,69 €		

Il est proposé de :

- Combler le besoin de financement de la section d'investissement 2025 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de **13 206 702,84 €** (article 1068) ;
- Reporter le montant résiduel en section de fonctionnement : **13 639 007,51 €** (article 002).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2024.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Annexe (BA)**
« Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu la délibération n° 2024.05 du 18 février 2025 relative à l'affectation anticipée du résultat du Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) pour l'exercice 2024,

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du BA 2025 au comité syndical du mardi 18 février 2025, le résultat avait été évalué à 2 678 576,23 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du Receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2024 du budget annexe » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER	2 678 576,23 €	A
Pour rappel en 2023 : 27 776,00 €		
► Affectation en réserves pour 2025 (article 1068)		
<i>Résultat 2024 en section d'investissement</i>	- 19 444,08 €	
<i>Report du déficit 2023 en section d'investissement</i>	Néant	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	- 19 444,08 €	B
<i>Solde des RAR (dépense)</i>	- 3 450,00 €	C
► Besoin de financement	- 22 894,08 €	B+C
Pour rappel en 2024 : 27 776,00 €		
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2025 (article 002)	2 655 682,15 €	A+B+C
Pour rappel en 2024 : 0 €		

Il est proposé de :

- Combler le besoin de financement de la section d'investissement 2025 par l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de **22 894,08 €** (article 1068) ;
- Reporter le montant résiduel de la section de fonctionnement : **2 655 682,15 €** (article 002).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du Budget Annexe Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) de l'exercice 2024.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Titres de recette émis (b)	24 638 141,11	119 005 131,95	143 643 273,06
Réductions de titres (c)		4 747 365,34	4 747 365,34
Recettes nettes (d = b - c)	24 638 141,11	114 257 766,61	138 895 907,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Mandats émis (f)	25 848 052,52	94 816 357,67	120 664 410,19
Annulations de mandats (g)	64 246,78	2 846 310,72	2 910 557,50
Dépenses nettes (h = f - g)	25 783 805,74	91 970 046,95	117 753 852,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 287 719,66	21 142 055,03
(h - d) Déficit	1 145 664,63		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-10 258 099,31		-1 145 664,63		-11 403 763,94
Fonctionnement	17 608 867,60	13 050 876,91	22 287 719,66		26 845 710,35
TOTAL I	7 350 768,29	13 050 876,91	21 142 055,03		15 441 946,41
II - Budgets des services à caractère administratif 31901-SM VALTOM CODEC					
Investissement			-19 444,08		-19 444,08
Fonctionnement	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 378 544,29	13 078 652,91	23 801 187,18		18 101 078,56

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SM VALTOM pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A Clermont-Fd, le 24/06/2025



SM VALTOM
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Denis LOYE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 12/02/2025

Population 680393
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
1 Balance des comptes	Etat III-1 30
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 409,53
Subventions d'investissement versées	3 661,10	Neutralisations et régularisations	-35,49
Autres immobilisations incorporelles	352,87	Réserves	96 373,32
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	4 557,99
Terrains	14 095,78	Résultat de l'exercice	22 287,72
Constructions	29 093,47	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	15 915,49
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	140 508,56
Réseaux et installations de voirie		PASSIF	
Réseaux divers	88,76	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Installations techniques, agencements et matériel	1 571,48	DETTES FINANCIÈRES	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		Emprunts obligataires	
Autres	170,99	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	17 432,01
Immobilisations corporelles en cours	9 011,92	Dettes financières et autres emprunts	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	17 432,01
Immobilisations financières (nettes)	84 452,24	DETTES NON FINANCIÈRES	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	142 498,62	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 616,19
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	6 914,26
Stocks		Produits constatés d'avance	
Créances	15 588,74	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	13 530,45
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie	13 383,73	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	30 962,46
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	28 972,47	Comptes de régularisation (III)	0,07
Comptes de régularisation (III)		Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	171 471,09
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	171 471,09		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		7 588 247,18	3 927 143,45	3 661 103,73	4 166 986,87
Autres immobilisations incorporelles		434 089,07	81 217,84	352 871,23	233 446,38
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		14 747 576,18	651 792,15	14 095 784,03	4 598 593,39
Constructions		29 608 919,76	515 445,08	29 093 474,68	27 675 045,08
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		143 124,84	54 367,30	88 757,54	94 337,95
Installations techniques, agencements et matériel		6 891 973,59	5 320 497,48	1 571 476,11	1 684 229,39
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 030 615,05	859 628,74	170 986,31	182 419,15
Immobilisations corporelles en cours		9 011 920,72		9 011 920,72	8 190 266,40
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		84 452 244,86		84 452 244,86	73 897 294,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		153 908 711,25	11 410 092,04	142 498 619,21	120 722 618,88

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		9 520 638,24		9 520 638,24	6 994 467,54
Créances sur les redevables et comptes rattachés		5 597 928,92	6 615 163,62	-1 017 234,70	4 856 731,01
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		7 085 337,66		7 085 337,66	166 622,82
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		22 203 904,82	6 615 163,62	15 588 741,20	12 017 821,37
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		13 383 732,90		13 383 732,90	4 995 830,16
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		13 383 732,90		13 383 732,90	4 995 830,16
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		189 496 348,97	18 025 255,66	171 471 093,31	137 736 270,41

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

31900 - SM VALTOM

BILAN (en Euros)

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		0,01	0,01
Fonds globalisés		74 728,99	74 728,99
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		236 795,87	72 032,14
Rattachées à un actif non amortissable		1 098 000,43	1 098 000,43
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-35 490,12	-35 490,12
RÉSERVES		96 373 318,52	83 322 441,61
REPORT A NOUVEAU		4 557 990,69	6 026 100,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		22 287 719,66	11 582 767,35
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		15 915 492,00	6 405 536,12
TOTAL FONDS PROPRES (I)		140 508 556,05	108 546 116,78

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		17 432 009,57	19 527 270,39
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		17 432 009,57	19 527 270,39
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 616 193,50	7 150 003,96
Dettes fiscales et sociales		3 032 150,84	1 611 480,08
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		3 413 195,12	832 749,14
Autres dettes non financières		468 914,15	28 101,87
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		13 530 453,61	9 622 335,05
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		30 962 463,18	29 149 605,44
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		74,08	40 548,19
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		171 471 093,31	137 736 270,41

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	82 246,49	
Compensations, autres attributions et autres participations	315,21	
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	23 584,62	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	8 054,44	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	44,40	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	114 245,16	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	36 335,10	
Charges de personnel	1 377,13	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	71,26	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	33 691,99	
Impôts et taxes	6 251,29	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	7 448,36	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	85 175,12	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	88,29	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	88,29	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	28 981,74	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	6 694,02	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-6 694,02	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	22 287,72	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31900 - SM VALTOM

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		82 246 492,55		
Compensations, autres attributions et autres participations		315 205,55		
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		23 584 622,43		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8 054 439,66		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,01		
Reprises du financement rattaché à un actif		44 396,27		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		114 245 156,47		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		36 335 096,87		
Charges de personnel		1 377 129,17		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		991 483,21		
Dont charges sociales		385 645,96		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		71 260,44		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		33 691 990,07		
Impôts et taxes		6 251 288,16		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		7 448 356,33		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		85 175 121,04		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		88 293,40		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		76 293,40		
Dont collectivités territoriales				



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

31900 - SM VALTOM

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		12 000,00		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		88 293,40		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		28 981 742,03		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		6 677 286,02		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		16 736,35		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		6 694 022,37		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-6 694 022,37		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		22 287 719,66		

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSSEMENT : SM VALTOM
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSMENT : SM VALTOM
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETAT : SM VALTOM
II-1

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

31900 - SM VALTOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Titres de recette émis (b)	24 638 141,11	119 005 131,95	143 643 273,06
Réductions de titres (c)		4 747 365,34	4 747 365,34
Recettes nettes (d = b - c)	24 638 141,11	114 257 766,61	138 895 907,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	46 869 981,62	122 400 329,03	169 270 310,65
Mandats émis (f)	25 848 052,52	94 816 357,67	120 664 410,19
Annulations de mandats (g)	64 246,78	2 846 310,72	2 910 557,50
Dépenses nettes (h = f - g)	25 783 805,74	91 970 046,95	117 753 852,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 287 719,66	21 142 055,03
(h - d) Déficit	1 145 664,63		



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISSMENT : SM VALTOM
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-10 258 099,31		-1 145 664,63		-11 403 763,94
Fonctionnement	17 608 867,60	13 050 876,91	22 287 719,66		26 845 710,35
TOTAL I	7 350 768,29	13 050 876,91	21 142 055,03		15 441 946,41
II - Budgets des services à caractère administratif 31901-SM VALTOM CODOEC					
Investissement			-19 444,08		-19 444,08
Fonctionnement	27 776,00	27 776,00	2 678 576,23		2 678 576,23
Sous-Total	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
TOTAL II	27 776,00	27 776,00	2 659 132,15		2 659 132,15
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 378 544,29	13 078 652,91	23 801 187,18		18 101 078,56



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 556 850,00		12 556 850,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	533 320,59		533 320,59
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 683 586,20		4 683 586,20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 331 275,52	-98 150,00	8 233 125,52
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS		98 150,00	98 150,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	26 105 032,31		26 105 032,31
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 105 032,31		26 105 032,31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 456 850,00		10 456 850,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 506 850,00		10 506 850,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 258 099,31		10 258 099,31
TOTAL GENERAL		46 869 981,62		46 869 981,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	12 556 850,00	12 552 063,41		12 552 063,41	4 786,59
20	533 320,59	123 404,81		123 404,81	409 915,78
21	4 683 586,20	1 751 583,11	64 246,78	1 687 336,33	2 996 249,87
23	8 233 125,52	821 654,32		821 654,32	7 411 471,20
26	98 150,00	98 148,00		98 148,00	2,00
SOUS-TOTAL	26 105 032,31	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87	10 822 425,44
TOTAL	26 105 032,31	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87	10 822 425,44
040	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
041	10 456 850,00	10 456 802,59		10 456 802,59	47,41
TOTAL	10 506 850,00	10 501 198,87		10 501 198,87	5 651,13
001	10 258 099,31				10 258 099,31
TOTAL GENERAL	46 869 981,62	25 848 052,52	64 246,78	25 783 805,74	21 086 175,88



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 050 876,91		13 050 876,91
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 050 876,91		13 050 876,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 050 876,91		13 050 876,91
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	22 412 254,71		22 412 254,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00
041	Opérations patrimoniales	10 456 850,00		10 456 850,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 819 104,71		33 819 104,71
TOTAL GENERAL		46 869 981,62		46 869 981,62



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	13 050 876,91	13 050 876,91		13 050 876,91	
13		209 160,00		209 160,00	-209 160,00
SOUS-TOTAL	13 050 876,91	13 260 036,91		13 260 036,91	-209 160,00
TOTAL	13 050 876,91	13 260 036,91		13 260 036,91	-209 160,00
021	22 412 254,71				22 412 254,71
040	950 000,00	921 301,61		921 301,61	28 698,39
041	10 456 850,00	10 456 802,59		10 456 802,59	47,41
TOTAL	33 819 104,71	11 378 104,20		11 378 104,20	22 441 000,51
TOTAL GENERAL	46 869 981,62	24 638 141,11		24 638 141,11	22 231 840,51

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	42 981 416,00	1 671 249,12	44 652 665,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 415 700,00	42 000,00	1 457 700,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 986 964,48		5 986 964,48
66	CHARGES FINANCIÈRES	6 718 100,00		6 718 100,00
67	CHARGES SPECIFIQUES		33 695 590,00	33 695 590,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		6 527 054,72	6 527 054,72
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57 102 180,48	41 935 893,84	99 038 074,32
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	22 412 254,71		22 412 254,71
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950 000,00		950 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 362 254,71		23 362 254,71
TOTAL GENERAL		80 464 435,19	41 935 893,84	122 400 329,03



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	44 652 665,12	45 381 083,21	2 831 550,53	42 549 532,68	2 103 132,44
012	1 457 700,00	1 441 351,85	14 760,19	1 426 591,66	31 108,34
65	5 986 964,48	159 554,79		159 554,79	5 827 409,69
66	6 718 100,00	6 694 022,37		6 694 022,37	24 077,63
67	33 695 590,00	33 691 989,12		33 691 989,12	3 600,88
68	6 527 054,72	6 527 054,72		6 527 054,72	
TOTAL	99 038 074,32	93 895 056,06	2 846 310,72	91 048 745,34	7 989 328,98
023	22 412 254,71				22 412 254,71
042	950 000,00	921 301,61		921 301,61	28 698,39
TOTAL	23 362 254,71	921 301,61		921 301,61	22 440 953,10
TOTAL GENERAL	122 400 329,03	94 816 357,67	2 846 310,72	91 970 046,95	30 430 282,08



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 310 865,00	1 733 430,00	22 044 295,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 441 579,50	33 685 590,00	83 127 169,50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 104 000,00	6 516 873,84	12 620 873,84
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 856 444,50	41 935 893,84	117 792 338,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00		50 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 557 990,69		4 557 990,69
TOTAL GENERAL		80 464 435,19	41 935 893,84	122 400 329,03



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		12 610,14		12 610,14	-12 610,14
70	22 044 295,00	23 679 596,53	94 974,10	23 584 622,43	-1 540 327,43
74	83 127 169,50	82 561 698,10		82 561 698,10	565 471,40
75	12 620 873,84	12 691 074,90	4 652 391,24	8 038 683,66	4 582 190,18
77		15 756,00		15 756,00	-15 756,00
TOTAL	117 792 338,34	118 960 735,67	4 747 365,34	114 213 370,33	3 578 968,01
042	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
TOTAL	50 000,00	44 396,28		44 396,28	5 603,72
002	4 557 990,69				4 557 990,69
TOTAL GENERAL	122 400 329,03	119 005 131,95	4 747 365,34	114 257 766,61	8 142 562,42



Etat de réalisation des opérations
SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 095 260,82		2 095 260,82
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	12 552 063,41		12 552 063,41
2031	Frais d'études	121 688,17		121 688,17
2051	Concessions et droits similaires	1 716,64		1 716,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 404,81		123 404,81
2111	Terrains nus	1 881,60		1 881,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 230,11		13 230,11
2128	Autres agencements et aménagements	51 500,00		51 500,00
2138	Autres constructions	1 534 027,36	64 246,78	1 469 780,58
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	131 968,67		131 968,67
21838	Autre matériel informatique	10 713,35		10 713,35
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 262,02		8 262,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 751 583,11	64 246,78	1 687 336,33
2313	Constructions	821 654,32		821 654,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	821 654,32		821 654,32
261	Titres de participation	98 148,00		98 148,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	98 148,00		98 148,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 346 853,65	64 246,78	15 282 606,87
13911	État et établissements nationaux	4 230,00		4 230,00
13913	Départements	40 166,27		40 166,27
281838	Autre matériel informatique	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 396,28		44 396,28
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 456 802,59		10 456 802,59
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 501 198,87		10 501 198,87
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 848 052,52	64 246,78	25 783 805,74

Etat de réalisation des opérations
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 050 876,91		13 050 876,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	13 050 876,91		13 050 876,91
1311	État et établissements nationaux	209 160,00		209 160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	209 160,00		209 160,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 260 036,91		13 260 036,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 260 036,91		13 260 036,91
2804182	Bâtiments et installations	504 516,47		504 516,47
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	1 366,67		1 366,67
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	3 979,96		3 979,96
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 754,77		1 754,77
28138	Autres constructions	239,75		239,75
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	140 935,31		140 935,31
28171	Terrains de gisement	37 882,24		37 882,24
281728	Autres agencements et aménagements	39 739,94		39 739,94
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	626,76		626,76
281738	Autres constructions	50 484,47		50 484,47
2817538	Autres réseaux	5 580,41		5 580,41
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	103 786,64		103 786,64
281788	Autres	6 499,06		6 499,06
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	6 804,66		6 804,66
281838	Autre matériel informatique	13 235,62		13 235,62
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 568,88		2 568,88
28188	Autres	1 300,00		1 300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 301,61		921 301,61
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat	10 456 802,59		10 456 802,59
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	10 456 802,59		10 456 802,59
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 378 104,20		11 378 104,20
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 638 141,11		24 638 141,11

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	202 795,56		202 795,56
60612	Énergie - Électricité	192 297,81		192 297,81
60621	Combustibles	41,41		41,41
60622	Carburants	2 602,55		2 602,55
60623	Alimentation	800,63		800,63
60632	Fournitures de petit équipement	12 232,49		12 232,49
60636	Habillement et Vêtements de travail	2 804,65	538,35	2 266,30
6064	Fournitures administratives	3 212,78		3 212,78
6078	Autres marchandises	48 466,28	33 330,28	15 136,00
611	Contrats de prestations de services	36 769 222,34	1 953 591,13	34 815 631,21
61351	Matériel roulant	159 451,59		159 451,59
615221	Bâtiments publics	201 311,97	10 817,10	190 494,87
61524	Bois et forêts	1 557,00	1 557,00	
61551	Matériel roulant	1 076,21		1 076,21
6156	Maintenance	17 953,05		17 953,05
6161	Multirisques	112 841,69		112 841,69
6168	Autres	14 586,95		14 586,95
617	Études et recherches	482 126,01	48 826,67	433 299,34
6182	Documentation générale et technique	2 046,85		2 046,85
6184	Versements à des organismes de formation	12 504,00		12 504,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 544,99		2 544,99
62268	Autres honoraires, conseils...	42 560,28		42 560,28
6227	Frais d'actes et de contentieux	950,00	250,00	700,00
6231	Annonces et insertions	17 629,92		17 629,92
6234	Réceptions	15 840,45		15 840,45
6238	Divers	13 630,41	2 640,00	10 990,41
6251	Voyages, déplacements et missions	16 026,59		16 026,59
6261	Frais d'affranchissement	2 934,25		2 934,25
6262	Frais de télécommunications	16 283,05		16 283,05
627	Services bancaires et assimilés.	21,95		21,95
6281	Concours divers (cotisations...)	8 183,33		8 183,33
6288	Autres	4 287,43		4 287,43
63512	Taxes foncières	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	5 185 024,00		5 185 024,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	45 381 083,21	2 831 550,53	42 549 532,68
6218	Autre personnel extérieur	20 583,12	14 760,19	5 822,93

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6331	Versement mobilité	14 863,40		14 863,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 841,30		2 841,30
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	13 324,72		13 324,72
64111	Rémunération principale	742 241,83		742 241,83
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 580,04		3 580,04
64113	NBI	1 476,78		1 476,78
64118	Autres indemnités.	8 463,44		8 463,44
64131	Rémunérations	221 108,08		221 108,08
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 739,79		1 739,79
64138	Primes et autres indemnités	524,15		524,15
6417	Rémunérations des apprentis	9 818,50		9 818,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	144 706,04		144 706,04
6453	Cotisations aux caisses de retraite	179 839,00		179 839,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 237,49		9 237,49
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 342,01		55 342,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	157,89		157,89
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 035,08		3 035,08
6488	Autres	8 469,19		8 469,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 441 351,85	14 760,19	1 426 591,66
65311	Indemnités de fonction	64 878,65		64 878,65
65313	Cotisations de retraite	3 213,81		3 213,81
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 167,98		3 167,98
657382	Organismes publics divers	12 000,00		12 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	76 293,40		76 293,40
65888	Autres	0,95		0,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 554,79		159 554,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	285 231,84		285 231,84
6618	Intérêts des autres dettes	6 392 054,18		6 392 054,18
6688	Autres	16 736,35		16 736,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	6 694 022,37		6 694 022,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 691 989,12		33 691 989,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	33 691 989,12		33 691 989,12
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 527 054,72		6 527 054,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	6 527 054,72		6 527 054,72
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	93 895 056,06	2 846 310,72	91 048 745,34
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	921 301,61		921 301,61

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETAB/COMPTEMENT : SM VALTOM

ETAT : IT-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 301,61		921 301,61
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	921 301,61		921 301,61
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 816 357,67	2 846 310,72	91 970 046,95

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 938,59		5 938,59
6479	Remboursements sur autres charges sociales	6 671,55		6 671,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	12 610,14		12 610,14
70323	Redevance d'occupation du domaine public	666 266,68	85 768,06	580 498,62
70388	Autres redevances et recettes diverses	244 634,00		244 634,00
706888	Autres	12 438 128,51	9 206,04	12 428 922,47
7078	Autres marchandises	9 175 381,19		9 175 381,19
70878	par des tiers	1 155 186,15		1 155 186,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	23 679 596,53	94 974,10	23 584 622,43
74718	Autres	6 000,00		6 000,00
74751	GFP de rattachement	82 240 492,55		82 240 492,55
74888	Autres	315 205,55		315 205,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	82 561 698,10		82 561 698,10
755	Dédits et pénalités perçus	6 516 873,84		6 516 873,84
75888	Autres	6 174 201,06	4 652 391,24	1 521 809,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 691 074,90	4 652 391,24	8 038 683,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	15 756,00		15 756,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	15 756,00		15 756,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	118 960 735,67	4 747 365,34	114 213 370,33
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	44 396,27		44 396,27
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,01		0,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 396,28		44 396,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	44 396,28		44 396,28
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119 005 131,95	4 747 365,34	114 257 766,61

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		0,01						0,01		0,01
10222	F.C.T.V.A.		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1022	Sous Total compte 1022		74 728,99						74 728,99		74 728,99
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		6 405 536,12		9 509 955,88				15 915 492,00		15 915 492,00
102	Sous Total compte 102		6 480 265,12		9 509 955,88				15 990 221,00		15 990 221,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		83 322 441,61				13 050 876,91		96 373 318,52		96 373 318,52
106	Sous Total compte 106		83 322 441,61				13 050 876,91		96 373 318,52		96 373 318,52
10	Sous Total compte 10		89 802 706,73		9 509 955,88		13 050 876,91		112 363 539,52		112 363 539,52
110	Report à nouveau (solde créditeur)		6 026 100,25	13 050 876,91	11 582 767,35			13 050 876,91	17 608 867,60		4 557 990,69
11	Sous Total compte 11		6 026 100,25	13 050 876,91	11 582 767,35			13 050 876,91	17 608 867,60		4 557 990,69
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		11 582 767,35	11 582 767,35				11 582 767,35	11 582 767,35		0,00
12	Sous Total compte 12		11 582 767,35	11 582 767,35				11 582 767,35	11 582 767,35		0,00
1311	État et établissements nationaux		21 150,00				209 160,00		230 310,00		230 310,00
1313	Départements		467 295,10	238 487,00				238 487,00	467 295,10		228 808,10
131	Sous Total compte 131		488 445,10	238 487,00			209 160,00	238 487,00	697 605,10		459 118,10
1321	État et établissements nationaux		4 954,59						4 954,59		4 954,59
1323	Départements		744 748,26						744 748,26		744 748,26
13248	Autres communes		392,00						392,00		392,00
1324	Sous Total compte 1324		392,00						392,00		392,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13258	Autres groupements		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1325	Sous Total compte 1325		1 256,00						1 256,00		1 256,00
1328	Autres		267 065,56						267 065,56		267 065,56
132	Sous Total compte 132		1 018 416,41						1 018 416,41		1 018 416,41
1348	Autres		53 960,50						53 960,50		53 960,50
134	Sous Total compte 134		53 960,50						53 960,50		53 960,50
1388	Autres		25 623,52						25 623,52		25 623,52
138	Sous Total compte 138		25 623,52						25 623,52		25 623,52
13911	État et établissements nationaux	12 690,00				4 230,00		16 920,00		16 920,00	
13913	Départements	403 722,96			238 487,00	40 166,27		443 889,23	238 487,00	205 402,23	
1391	Sous Total compte 1391	416 412,96			238 487,00	44 396,27		460 809,23	238 487,00	222 322,23	
139	Sous Total compte 139	416 412,96			238 487,00	44 396,27		460 809,23	238 487,00	222 322,23	
13	Sous Total compte 13	416 412,96	1 586 445,53	238 487,00	238 487,00	44 396,27	209 160,00	699 296,23	2 034 092,53		1 334 796,30
1641	Emprunts en euros		19 527 270,39			2 095 260,82		2 095 260,82	19 527 270,39		17 432 009,57
164	Sous Total compte 164		19 527 270,39			2 095 260,82		2 095 260,82	19 527 270,39		17 432 009,57
1675	Dettes afférentes aux marchés publics de					10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59		0,00
167	Sous Total compte 167					10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59	10 456 802,59		0,00
16	Sous Total compte 16		19 527 270,39			12 552 063,41	10 456 802,59	12 552 063,41	29 984 072,98		17 432 009,57
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 085,45						4 085,45		4 085,45	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	31 404,67						31 404,67		31 404,67	
19	Sous Total compte 19	35 490,12						35 490,12		35 490,12	
	Total classe 1	451 903,08	128 525 290,25	24 872 131,26	21 331 210,23	12 596 459,68	23 716 839,50	37 920 494,02	173 573 339,98	257 812,35	135 910 658,31
2031	Frais d'études	228 204,68				121 688,17		349 892,85		349 892,85	
203	Sous Total compte 203	228 204,68				121 688,17		349 892,85		349 892,85	
204182	Bâtiments et installations	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
20418	Sous Total compte 20418	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
2041	Sous Total compte 2041	7 567 747,18						7 567 747,18		7 567 747,18	
204421	Biens mobiliers, matériel et études	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
20442	Sous Total compte 20442	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
2044	Sous Total compte 2044	20 500,00						20 500,00		20 500,00	
204	Sous Total compte 204	7 588 247,18						7 588 247,18		7 588 247,18	
2051	Concessions et droits similaires	82 479,58				1 716,64		84 196,22		84 196,22	
205	Sous Total compte 205	82 479,58				1 716,64		84 196,22		84 196,22	
20	Sous Total compte 20	7 898 931,44				123 404,81		8 022 336,25		8 022 336,25	
2111	Terrains nus	1 192 384,75				1 881,60		1 194 266,35		1 194 266,35	
211	Sous Total compte 211	1 192 384,75				1 881,60		1 194 266,35		1 194 266,35	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	19 758,24				13 230,11		32 988,35		32 988,35	
2128	Autres agencements et aménagements	106 529,69				51 500,00		158 029,69		158 029,69	

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
212	Sous Total compte 212	126 287,93				64 730,11		191 018,04		191 018,04	
21351	Bâtiments publics	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2135	Sous Total compte 2135	40 589,11						40 589,11		40 589,11	
2138	Autres constructions	22 964 167,12				1 534 027,36	64 246,78	24 498 194,48	64 246,78	24 433 947,70	
213	Sous Total compte 213	23 004 756,23				1 534 027,36	64 246,78	24 538 783,59	64 246,78	24 474 536,81	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
214	Sous Total compte 214	214 499,46						214 499,46		214 499,46	
2158	Autres installations, matériel et outill	4 715 398,91				131 968,67		4 847 367,58		4 847 367,58	
215	Sous Total compte 215	4 715 398,91				131 968,67		4 847 367,58		4 847 367,58	
21711	Terrains nus	4 301,98		338 934,17				343 236,15		343 236,15	
21713	Terrains aménagés autres que voirie	3 268 943,24		456 962,00	568 233,66			3 725 905,24	568 233,66	3 157 671,58	
2171	Sous Total compte 2171	3 273 245,22		795 896,17	568 233,66			4 069 141,39	568 233,66	3 500 907,73	
21728	Autres agencements et aménagements	579 090,69		9 282 293,37				9 861 384,06		9 861 384,06	
2172	Sous Total compte 2172	579 090,69		9 282 293,37				9 861 384,06		9 861 384,06	
217311	Bâtiments administratifs	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21731	Sous Total compte 21731	113 579,31						113 579,31		113 579,31	
21735	Installations générales, agencements, am	130 363,37						130 363,37		130 363,37	
21738	Autres constructions	4 095 115,24						4 095 115,24		4 095 115,24	
2173	Sous Total compte 2173	4 339 057,92						4 339 057,92		4 339 057,92	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
2174	Sous Total compte 2174	580 825,57						580 825,57		580 825,57	
217534	Réseaux d'électrification	17 917,15						17 917,15		17 917,15	
217538	Autres réseaux	125 207,69						125 207,69		125 207,69	
21753	Sous Total compte 21753	143 124,84						143 124,84		143 124,84	
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
217573	Sous Total compte 217573	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21757	Sous Total compte 21757	4 096,38						4 096,38		4 096,38	
21758	Autres installations, matériel et outill	2 040 509,63						2 040 509,63		2 040 509,63	
2175	Sous Total compte 2175	2 187 730,85						2 187 730,85		2 187 730,85	
217828	Autres matériels de transport	445 038,47						445 038,47		445 038,47	
21782	Sous Total compte 21782	445 038,47						445 038,47		445 038,47	
217838	Autre matériel informatique	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21783	Sous Total compte 21783	6 760,81						6 760,81		6 760,81	
21788	Autres	265 315,20						265 315,20		265 315,20	
2178	Sous Total compte 2178	717 114,48						717 114,48		717 114,48	
217	Sous Total compte 217	11 677 064,73		10 078 189,54	568 233,66			21 755 254,27	568 233,66	21 187 020,61	
2181	Installations générales, agencements et	102 069,97						102 069,97		102 069,97	
21828	Autres matériels de transport	22 095,89						22 095,89		22 095,89	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

SM VALTOM

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Sous Total compte 2182	22 095,89						22 095,89		22 095,89	
21838	Autre matériel informatique	124 378,13				10 713,35		135 091,48		135 091,48	
2183	Sous Total compte 2183	124 378,13				10 713,35		135 091,48		135 091,48	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 882,55				8 262,02		47 144,57		47 144,57	
2184	Sous Total compte 2184	38 882,55				8 262,02		47 144,57		47 144,57	
2188	Autres	7 098,66						7 098,66		7 098,66	
218	Sous Total compte 218	294 525,20				18 975,37		313 500,57		313 500,57	
21	Sous Total compte 21	41 224 917,21		10 078 189,54	568 233,66	1 751 583,11	64 246,78	53 054 689,86	632 480,44	52 422 209,42	
2313	Constructions	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
231	Sous Total compte 231	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
23	Sous Total compte 23	8 190 266,40				821 654,32		9 011 920,72		9 011 920,72	
261	Titres de participation	1 280 683,00				98 148,00		1 378 831,00		1 378 831,00	
26	Sous Total compte 26	1 280 683,00				98 148,00		1 378 831,00		1 378 831,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
276	Sous Total compte 276	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
27	Sous Total compte 27	72 616 611,27				10 456 802,59		83 073 413,86		83 073 413,86	
2804182	Bâtiments et installations		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10
280418	Sous Total compte 280418		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10
28041	Sous Total compte 28041		3 412 893,63				504 516,47		3 917 410,10		3 917 410,10



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
280442	Sous Total compte 280442		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
28044	Sous Total compte 28044		8 366,68				1 366,67		9 733,35		9 733,35
2804	Sous Total compte 2804		3 421 260,31				505 883,14		3 927 143,45		3 927 143,45
2805	Concessions et droits similaires, brevet		77 237,88				3 979,96		81 217,84		81 217,84
280	Sous Total compte 280		3 498 498,19				509 863,10		4 008 361,29		4 008 361,29
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		12 654,38				1 754,77		14 409,15		14 409,15
2812	Sous Total compte 2812		12 654,38				1 754,77		14 409,15		14 409,15
28138	Autres constructions		6 577,15				239,75		6 816,90		6 816,90
2813	Sous Total compte 2813		6 577,15				239,75		6 816,90		6 816,90
28158	Autres installations, matériel et outill		3 861 462,81				140 935,31		4 002 398,12		4 002 398,12
2815	Sous Total compte 2815		3 861 462,81				140 935,31		4 002 398,12		4 002 398,12
28171	Terrains de gisement		265 175,68	303 057,92			37 882,24	303 057,92	303 057,92		0,00
281728	Autres agencements et aménagements		294 585,14		303 057,92		39 739,94		637 383,00		637 383,00
28172	Sous Total compte 28172		294 585,14		303 057,92		39 739,94		637 383,00		637 383,00
281735	Installations générales, agencements, am		14 995,10				626,76		15 621,86		15 621,86
281738	Autres constructions		442 521,85				50 484,47		493 006,32		493 006,32
28173	Sous Total compte 28173		457 516,95				51 111,23		508 628,18		508 628,18
2817538	Autres réseaux		48 786,89				5 580,41		54 367,30		54 367,30



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281753	Sous Total compte 281753		48 786,89				5 580,41		54 367,30		54 367,30
28175738	Autre matériel et outillage de voirie		4 096,38						4 096,38		4 096,38
2817573	Sous Total compte 2817573		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281757	Sous Total compte 281757		4 096,38						4 096,38		4 096,38
281758	Autres installations, matériel et outill		1 210 216,34				103 786,64		1 314 002,98		1 314 002,98
28175	Sous Total compte 28175		1 263 099,61				109 367,05		1 372 466,66		1 372 466,66
2817828	Autres matériels de transport		445 038,47						445 038,47		445 038,47
281782	Sous Total compte 281782		445 038,47						445 038,47		445 038,47
2817838	Autre matériel informatique		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281783	Sous Total compte 281783		6 760,81						6 760,81		6 760,81
281788	Autres		214 374,69				6 499,06		220 873,75		220 873,75
28178	Sous Total compte 28178		666 173,97				6 499,06		672 673,03		672 673,03
2817	Sous Total compte 2817		2 946 551,35	303 057,92	303 057,92		244 599,52	303 057,92	3 494 208,79		3 191 150,87
28181	Installations générales, agencements et		13 609,32				6 804,66		20 413,98		20 413,98
281828	Autres matériels de transport		22 095,89						22 095,89		22 095,89
28182	Sous Total compte 28182		22 095,89						22 095,89		22 095,89
281838	Autre matériel informatique		93 810,61			0,01	13 235,62	0,01	107 046,23		107 046,22
28183	Sous Total compte 28183		93 810,61			0,01	13 235,62	0,01	107 046,23		107 046,22
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		29 035,80				2 568,88		31 604,68		31 604,68



31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Sous Total compte 28184		29 035,80				2 568,88		31 604,68		31 604,68
28188	Autres		4 494,94				1 300,00		5 794,94		5 794,94
2818	Sous Total compte 2818		163 046,56			0,01	23 909,16	0,01	186 955,72		186 955,71
281	Sous Total compte 281		6 990 292,25	303 057,92	303 057,92	0,01	411 438,51	303 057,93	7 704 788,68		7 401 730,75
28	Sous Total compte 28		10 488 790,44	303 057,92	303 057,92	0,01	921 301,61	303 057,93	11 713 149,97		11 410 092,04
	Total classe 2	131 211 409,32	10 488 790,44	10 381 247,46	871 291,58	13 251 592,84	985 548,39	154 844 249,62	12 345 630,41	153 908 711,25	11 410 092,04
4011	Fournisseurs		4 316 008,00	39 945 994,26	37 759 600,48			39 945 994,26	42 075 608,48		2 129 614,22
401	Sous Total compte 401		4 316 008,00	39 945 994,26	37 759 600,48			39 945 994,26	42 075 608,48		2 129 614,22
4041	Fournisseurs d'immobilisations		70 072,19	37 275 040,14	37 987 323,90			37 275 040,14	38 057 396,09		782 355,95
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		1 572,17	1 572,17				1 572,17	1 572,17		0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		700 721,85	16 838 345,93	16 137 624,08			16 838 345,93	16 838 345,93		0,00
4047	Sous Total compte 4047		702 294,02	16 839 918,10	16 137 624,08			16 839 918,10	16 839 918,10		0,00
404	Sous Total compte 404		772 366,21	54 114 958,24	54 124 947,98			54 114 958,24	54 897 314,19		782 355,95
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		2 061 629,75	4 123 259,50	5 765 853,08			4 123 259,50	7 827 482,83		3 704 223,33
40	Sous Total compte 40		7 150 003,96	98 184 212,00	97 650 401,54			98 184 212,00	104 800 405,50		6 616 193,50
411	Redevables	4 850 090,76		33 521 386,54	33 017 901,47			38 371 477,30	33 017 901,47	5 353 575,83	
4161	Créances douteuses	8 981,09		282 227,92	282 353,92			291 209,01	282 353,92	8 855,09	
416	Sous Total compte 416	8 981,09		282 227,92	282 353,92			291 209,01	282 353,92	8 855,09	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	85 768,06		235 498,00	85 768,06			321 266,06	85 768,06	235 498,00	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	85 768,06		235 498,00	85 768,06			321 266,06	85 768,06	235 498,00	
41	Sous Total compte 41	4 944 839,91		34 039 112,46	33 386 023,45			38 983 952,37	33 386 023,45	5 597 928,92	
421	Personnel - Rémunérations dues			845 168,74	845 168,74			845 168,74	845 168,74		0,00
427	Personnel - Oppositions			75,00	75,00			75,00	75,00		0,00
42	Sous Total compte 42			845 243,74	845 243,74			845 243,74	845 243,74		0,00
431	Sécurité sociale			298 496,55	298 496,55			298 496,55	298 496,55		0,00
437	Autres organismes sociaux			298 982,57	299 770,15			298 982,57	299 770,15		787,58
43	Sous Total compte 43			597 479,12	598 266,70			597 479,12	598 266,70		787,58
4411	Subventions à recevoir - Amiable	6 189 570,12			6 189 570,12			6 189 570,12	6 189 570,12		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	391 828,17		728 388,74	1 072 127,56			1 120 216,91	1 072 127,56	48 089,35	
441	Sous Total compte 441	6 581 398,29		728 388,74	7 261 697,68			7 309 787,03	7 261 697,68	48 089,35	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		0,10	30 969,46	30 969,41			30 969,46	30 969,51		0,05
442	Sous Total compte 442		0,10	30 969,46	30 969,41			30 969,46	30 969,51		0,05
44351	Dépenses		26 445,81	40 476,85	14 031,04			40 476,85	40 476,85		0,00
44352	Recettes - Amiable			89 398 825,13	83 165 943,82			89 398 825,13	83 165 943,82	6 232 881,31	
44356	Recettes - Contentieux			740 846,63	137 078,24			740 846,63	137 078,24	603 768,39	
4435	Sous Total compte 4435		26 445,81	90 180 148,61	83 317 053,10			90 180 148,61	83 343 498,91	6 836 649,70	
44361	Dépenses			417,18	417,18			417,18	417,18		0,00
4436	Sous Total compte 4436			417,18	417,18			417,18	417,18		0,00



31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443		26 445,81	90 180 565,79	83 317 470,28			90 180 565,79	83 343 916,09	6 836 649,70	
44551	T.V.A. à décaisser		192 493,00	2 997 540,00	2 805 047,00			2 997 540,00	2 997 540,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		192 493,00	2 997 540,00	2 805 047,00			2 997 540,00	2 997 540,00		0,00
44562	T.V.A. sur immobilisations			521 374,91	521 374,91			521 374,91	521 374,91		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	413 069,25		8 444 545,76	6 654 574,59			8 857 615,01	6 654 574,59	2 203 040,42	
44567	Crédit de T.V.A. à reporter			460 988,00	211 151,00			460 988,00	211 151,00	249 837,00	
4456	Sous Total compte 4456	413 069,25		9 426 908,67	7 387 100,50			9 839 977,92	7 387 100,50	2 452 877,42	
44571	T.V.A. collectée		638 986,98	9 732 535,04	11 334 311,27			9 732 535,04	11 973 298,25		2 240 763,21
4457	Sous Total compte 4457		638 986,98	9 732 535,04	11 334 311,27			9 732 535,04	11 973 298,25		2 240 763,21
445	Sous Total compte 445	413 069,25	831 479,98	22 156 983,71	21 526 458,77			22 570 052,96	22 357 938,75	212 114,21	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			6 298 782,52	6 298 782,52			6 298 782,52	6 298 782,52		0,00
4486	Autres charges à payer		780 000,00	1 560 000,00	1 570 600,00			1 560 000,00	2 350 600,00		790 600,00
4487	Produits à recevoir			183 021,77				183 021,77		183 021,77	
448	Sous Total compte 448		780 000,00	1 743 021,77	1 570 600,00			1 743 021,77	2 350 600,00		607 578,23
44	Sous Total compte 44	6 994 467,54	1 637 925,89	121 138 711,99	120 005 978,66			128 133 179,53	121 643 904,55	6 489 274,98	
45101	Compte de rattachement avec... (à subdiv		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
451	Sous Total compte 451		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
45	Sous Total compte 45		832 749,14	2 249 662,23	4 830 108,21			2 249 662,23	5 662 857,35		3 413 195,12
466	Excédents de versement		247,06	4 758 291,25	4 839 203,46			4 758 291,25	4 839 450,52		81 159,27

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		1 409,00	36 789 637,68	37 175 983,56			36 789 637,68	37 177 392,56		387 754,88
4671	Sous Total compte 4671		1 409,00	36 789 637,68	37 175 983,56			36 789 637,68	37 177 392,56		387 754,88
46721	Débiteurs divers - Amiable	164 231,58		6 995 772,27	162 912,91			7 160 003,85	162 912,91	6 997 090,94	
4672	Sous Total compte 4672	164 231,58		6 995 772,27	162 912,91			7 160 003,85	162 912,91	6 997 090,94	
467	Sous Total compte 467	164 231,58	1 409,00	43 785 409,95	37 338 896,47			43 949 641,53	37 340 305,47	6 609 336,06	
4687	Produits à recevoir	2 391,24		88 246,72	2 391,24			90 637,96	2 391,24	88 246,72	
468	Sous Total compte 468	2 391,24		88 246,72	2 391,24			90 637,96	2 391,24	88 246,72	
46	Sous Total compte 46	166 622,82	1 656,06	48 631 947,92	42 180 491,17			48 798 570,74	42 182 147,23	6 616 423,51	
4712	Virements réimputés			2 142,00	2 142,00			2 142,00	2 142,00		0,00
47134	Subventions			72 253,72	72 253,72			72 253,72	72 253,72		0,00
47138	Autres			321 750,17	321 750,17			321 750,17	321 750,17		0,00
4713	Sous Total compte 4713			394 003,89	394 003,89			394 003,89	394 003,89		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu				71,42				71,42		71,42
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		40 548,19	4 936 061,20	4 895 513,06			4 936 061,20	4 936 061,25		0,05
47141	Sous Total compte 47141		40 548,19	4 936 061,20	4 895 584,48			4 936 061,20	4 936 132,67		71,47
4714	Sous Total compte 4714		40 548,19	4 936 061,20	4 895 584,48			4 936 061,20	4 936 132,67		71,47
4718	Autres recettes à régulariser			2 931 636,21	2 931 636,21			2 931 636,21	2 931 636,21		0,00
471	Sous Total compte 471		40 548,19	8 263 843,30	8 223 366,58			8 263 843,30	8 263 914,77		71,47
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			2 380 492,66	2 380 492,66			2 380 492,66	2 380 492,66		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			240 392,63	240 392,63			240 392,63	240 392,63		0,00
4721	Sous Total compte 4721			2 620 885,29	2 620 885,29			2 620 885,29	2 620 885,29		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			21,95	21,95			21,95	21,95		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			3 105 388,57	3 105 388,57			3 105 388,57	3 105 388,57		0,00
472	Sous Total compte 472			5 726 295,81	5 726 295,81			5 726 295,81	5 726 295,81		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			2,77	5,38			2,77	5,38		2,61
478	Sous Total compte 478			2,77	5,38			2,77	5,38		2,61
47	Sous Total compte 47		40 548,19	13 990 141,88	13 949 667,77			13 990 141,88	13 990 215,96		74,08
4911	Dépréciations des comptes de redevables		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
491	Sous Total compte 491		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
49	Sous Total compte 49		88 108,90		6 527 054,72				6 615 163,62		6 615 163,62
	Total classe 4	12 105 930,27	9 750 992,14	319 676 511,34	319 973 235,96			331 782 441,61	329 724 228,10	22 203 904,82	20 145 691,31
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			8 074,75	8 074,75			8 074,75	8 074,75		0,00
511	Sous Total compte 511			8 074,75	8 074,75			8 074,75	8 074,75		0,00
515	Compte au Trésor	4 995 830,16		86 290 563,66	77 902 660,92			91 286 393,82	77 902 660,92	13 383 732,90	
51	Sous Total compte 51	4 995 830,16		86 298 638,41	77 910 735,67			91 294 468,57	77 910 735,67	13 383 732,90	
580	Opérations d'ordre budgétaires			11 422 500,48	11 422 500,48			11 422 500,48	11 422 500,48		0,00
584	Encaissement par lecture optique			9 867,87	9 867,87			9 867,87	9 867,87		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			4 824 005,87	4 824 005,87			4 824 005,87	4 824 005,87		0,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			2 922 429,74	2 922 429,74			2 922 429,74	2 922 429,74		0,00
58	Sous Total compte 58			19 178 803,96	19 178 803,96			19 178 803,96	19 178 803,96		0,00
	Total classe 5	4 995 830,16		105 477 442,37	97 089 539,63			110 473 272,53	97 089 539,63	13 383 732,90	
60611	Eau et assainissement					202 795,56		202 795,56		202 795,56	
60612	Énergie - Électricité					192 297,81		192 297,81		192 297,81	
6061	Sous Total compte 6061					395 093,37		395 093,37		395 093,37	
60621	Combustibles					41,41		41,41		41,41	
60622	Carburants					2 602,55		2 602,55		2 602,55	
60623	Alimentation					800,63		800,63		800,63	
6062	Sous Total compte 6062					3 444,59		3 444,59		3 444,59	
60632	Fournitures de petit équipement					12 232,49		12 232,49		12 232,49	
60636	Habillement et Vêtements de travail					2 804,65	538,35	2 804,65	538,35	2 266,30	
6063	Sous Total compte 6063					15 037,14	538,35	15 037,14	538,35	14 498,79	
6064	Fournitures administratives					3 212,78		3 212,78		3 212,78	
606	Sous Total compte 606					416 787,88	538,35	416 787,88	538,35	416 249,53	
6078	Autres marchandises					48 466,28	33 330,28	48 466,28	33 330,28	15 136,00	
607	Sous Total compte 607					48 466,28	33 330,28	48 466,28	33 330,28	15 136,00	
60	Sous Total compte 60					465 254,16	33 868,63	465 254,16	33 868,63	431 385,53	
611	Contrats de prestations de services					36 769 222,34	1 953 591,13	36 769 222,34	1 953 591,13	34 815 631,21	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
6135	Sous Total compte 6135					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
613	Sous Total compte 613					159 451,59		159 451,59		159 451,59	
615221	Bâtiments publics					201 311,97	10 817,10	201 311,97	10 817,10	190 494,87	
61522	Sous Total compte 61522					201 311,97	10 817,10	201 311,97	10 817,10	190 494,87	
61524	Bois et forêts					1 557,00	1 557,00	1 557,00	1 557,00		0,00
6152	Sous Total compte 6152					202 868,97	12 374,10	202 868,97	12 374,10	190 494,87	
61551	Matériel roulant					1 076,21		1 076,21		1 076,21	
6155	Sous Total compte 6155					1 076,21		1 076,21		1 076,21	
6156	Maintenance					17 953,05		17 953,05		17 953,05	
615	Sous Total compte 615					221 898,23	12 374,10	221 898,23	12 374,10	209 524,13	
6161	Multirisques					112 841,69		112 841,69		112 841,69	
6168	Autres					14 586,95		14 586,95		14 586,95	
616	Sous Total compte 616					127 428,64		127 428,64		127 428,64	
617	Études et recherches					482 126,01	48 826,67	482 126,01	48 826,67	433 299,34	
6182	Documentation générale et technique					2 046,85		2 046,85		2 046,85	
6184	Versements à des organismes de formation					12 504,00		12 504,00		12 504,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					2 544,99		2 544,99		2 544,99	
618	Sous Total compte 618					17 095,84		17 095,84		17 095,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					37 777 222,65	2 014 791,90	37 777 222,65	2 014 791,90	35 762 430,75	
6218	Autre personnel extérieur					20 583,12	14 760,19	20 583,12	14 760,19	5 822,93	
621	Sous Total compte 621					20 583,12	14 760,19	20 583,12	14 760,19	5 822,93	
62268	Autres honoraires, conseils...					42 560,28		42 560,28		42 560,28	
6226	Sous Total compte 6226					42 560,28		42 560,28		42 560,28	
6227	Frais d'actes et de contentieux					950,00	250,00	950,00	250,00	700,00	
622	Sous Total compte 622					43 510,28	250,00	43 510,28	250,00	43 260,28	
6231	Annonces et insertions					17 629,92		17 629,92		17 629,92	
6234	Réceptions					15 840,45		15 840,45		15 840,45	
6238	Divers					13 630,41	2 640,00	13 630,41	2 640,00	10 990,41	
623	Sous Total compte 623					47 100,78	2 640,00	47 100,78	2 640,00	44 460,78	
6251	Voyages, déplacements et missions					16 026,59		16 026,59		16 026,59	
625	Sous Total compte 625					16 026,59		16 026,59		16 026,59	
6261	Frais d'affranchissement					2 934,25		2 934,25		2 934,25	
6262	Frais de télécommunications					16 283,05		16 283,05		16 283,05	
626	Sous Total compte 626					19 217,30		19 217,30		19 217,30	
627	Services bancaires et assimilés.					21,95		21,95		21,95	
6281	Concours divers (cotisations...)					8 183,33		8 183,33		8 183,33	
6288	Autres					4 287,43		4 287,43		4 287,43	

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					12 470,76		12 470,76		12 470,76	
62	Sous Total compte 62					158 930,78	17 650,19	158 930,78	17 650,19	141 280,59	
6331	Versement mobilité					14 863,40		14 863,40		14 863,40	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					2 841,30		2 841,30		2 841,30	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					13 324,72		13 324,72		13 324,72	
633	Sous Total compte 633					31 029,42		31 029,42		31 029,42	
63512	Taxes foncières					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
6351	Sous Total compte 6351					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
635	Sous Total compte 635					1 815 234,74	780 000,00	1 815 234,74	780 000,00	1 035 234,74	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					5 185 024,00		5 185 024,00		5 185 024,00	
63	Sous Total compte 63					7 031 288,16	780 000,00	7 031 288,16	780 000,00	6 251 288,16	
64111	Rémunération principale					742 241,83		742 241,83		742 241,83	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 580,04		3 580,04		3 580,04	
64113	NBI					1 476,78		1 476,78		1 476,78	
64118	Autres indemnités.					8 463,44		8 463,44		8 463,44	
6411	Sous Total compte 6411					755 762,09		755 762,09		755 762,09	
64131	Rémunérations					221 108,08		221 108,08		221 108,08	
64132	Supplément familial de traitement et ind					1 739,79		1 739,79		1 739,79	
64138	Primes et autres indemnités					524,15		524,15		524,15	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413					223 372,02		223 372,02		223 372,02	
6417	Rémunérations des apprentis					9 818,50		9 818,50		9 818,50	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						5 938,59		5 938,59		5 938,59
641	Sous Total compte 641					988 952,61	5 938,59	988 952,61	5 938,59	983 014,02	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					144 706,04		144 706,04		144 706,04	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					179 839,00		179 839,00		179 839,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					9 237,49		9 237,49		9 237,49	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					55 342,01		55 342,01		55 342,01	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					157,89		157,89		157,89	
645	Sous Total compte 645					389 282,43		389 282,43		389 282,43	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 035,08		3 035,08		3 035,08	
6479	Remboursements sur autres charges social						6 671,55		6 671,55		6 671,55
647	Sous Total compte 647					3 035,08	6 671,55	3 035,08	6 671,55		3 636,47
6488	Autres					8 469,19		8 469,19		8 469,19	
648	Sous Total compte 648					8 469,19		8 469,19		8 469,19	
64	Sous Total compte 64					1 389 739,31	12 610,14	1 389 739,31	12 610,14	1 377 129,17	
65311	Indemnités de fonction					64 878,65		64 878,65		64 878,65	
65313	Cotisations de retraite					3 213,81		3 213,81		3 213,81	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					3 167,98		3 167,98		3 167,98	



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Sous Total compte 6531					71 260,44		71 260,44		71 260,44	
653	Sous Total compte 653					71 260,44		71 260,44		71 260,44	
657382	Organismes publics divers					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
65738	Sous Total compte 65738					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					12 000,00		12 000,00		12 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé					76 293,40		76 293,40		76 293,40	
6574	Sous Total compte 6574					76 293,40		76 293,40		76 293,40	
657	Sous Total compte 657					88 293,40		88 293,40		88 293,40	
65888	Autres					0,95		0,95		0,95	
6588	Sous Total compte 6588					0,95		0,95		0,95	
658	Sous Total compte 658					0,95		0,95		0,95	
65	Sous Total compte 65					159 554,79		159 554,79		159 554,79	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					285 231,84		285 231,84		285 231,84	
6611	Sous Total compte 6611					285 231,84		285 231,84		285 231,84	
6618	Intérêts des autres dettes					6 392 054,18		6 392 054,18		6 392 054,18	
661	Sous Total compte 661					6 677 286,02		6 677 286,02		6 677 286,02	
6688	Autres					16 736,35		16 736,35		16 736,35	
668	Sous Total compte 668					16 736,35		16 736,35		16 736,35	
66	Sous Total compte 66					6 694 022,37		6 694 022,37		6 694 022,37	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					33 691 989,12		33 691 989,12		33 691 989,12	
67	Sous Total compte 67					33 691 989,12		33 691 989,12		33 691 989,12	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					921 301,61		921 301,61		921 301,61	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					6 527 054,72		6 527 054,72		6 527 054,72	
681	Sous Total compte 681					7 448 356,33		7 448 356,33		7 448 356,33	
68	Sous Total compte 68					7 448 356,33		7 448 356,33		7 448 356,33	
	Total classe 6					94 816 357,67	2 858 920,86	94 816 357,67	2 858 920,86	91 970 046,95	12 610,14
70323	Redevance d'occupation du domaine public					85 768,06	666 266,68	85 768,06	666 266,68		580 498,62
7032	Sous Total compte 7032					85 768,06	666 266,68	85 768,06	666 266,68		580 498,62
70388	Autres redevances et recettes diverses						244 634,00		244 634,00		244 634,00
7038	Sous Total compte 7038						244 634,00		244 634,00		244 634,00
703	Sous Total compte 703					85 768,06	910 900,68	85 768,06	910 900,68		825 132,62
706888	Autres					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
70688	Sous Total compte 70688					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
7068	Sous Total compte 7068					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
706	Sous Total compte 706					9 206,04	12 438 128,51	9 206,04	12 438 128,51		12 428 922,47
7078	Autres marchandises						9 175 381,19		9 175 381,19		9 175 381,19
707	Sous Total compte 707						9 175 381,19		9 175 381,19		9 175 381,19
70878	par des tiers						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7087	Sous Total compte 7087						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15
708	Sous Total compte 708						1 155 186,15		1 155 186,15		1 155 186,15
70	Sous Total compte 70					94 974,10	23 679 596,53	94 974,10	23 679 596,53		23 584 622,43
74718	Autres						6 000,00		6 000,00		6 000,00
7471	Sous Total compte 7471						6 000,00		6 000,00		6 000,00
74751	GFP de rattachement						82 240 492,55		82 240 492,55		82 240 492,55
7475	Sous Total compte 7475						82 240 492,55		82 240 492,55		82 240 492,55
747	Sous Total compte 747						82 246 492,55		82 246 492,55		82 246 492,55
74888	Autres						315 205,55		315 205,55		315 205,55
7488	Sous Total compte 7488						315 205,55		315 205,55		315 205,55
748	Sous Total compte 748						315 205,55		315 205,55		315 205,55
74	Sous Total compte 74						82 561 698,10		82 561 698,10		82 561 698,10
755	Dédits et pénalités perçus						6 516 873,84		6 516 873,84		6 516 873,84
75888	Autres					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
7588	Sous Total compte 7588					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
758	Sous Total compte 758					4 652 391,24	6 174 201,06	4 652 391,24	6 174 201,06		1 521 809,82
75	Sous Total compte 75					4 652 391,24	12 691 074,90	4 652 391,24	12 691 074,90		8 038 683,66
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						15 756,00		15 756,00		15 756,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						44 396,27		44 396,27		44 396,27



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

SM VALTOM

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77						60 152,27		60 152,27		60 152,27
7811	Reprises sur amortissements des immobili						0,01		0,01		0,01
781	Sous Total compte 781						0,01		0,01		0,01
78	Sous Total compte 78						0,01		0,01		0,01
	Total classe 7					4 747 365,34	118 992 521,81	4 747 365,34	118 992 521,81		114 245 156,47
	Total g��n��ral	148 765 072,83	148 765 072,83	460 407 332,43	439 265 277,40	125 411 775,53	146 553 830,56	734 584 180,79	734 584 180,79	281 724 208,27	281 724 208,27

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

31900 - SM VALTOM

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 063-256302670-20250624-2025_31-DE

ETABLISS/EMENT : SM VALTOM

Exercice 2024

Page des signatures

31900 - SM VALTOM

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte. A , le
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour
le service de **SM VALTOM** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance. A , le
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa
comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant. A , le

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2024 du budget principal du VALTOM**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Après examen et approbation du Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Principal (BP) du VALTOM par l'Administrateur des finances publiques, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2024, relatif au BP du VALTOM, établi par le Receveur, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2024 du Budget Annexe (BA) du VALTOM**
« Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;
Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Après examen et approbation du Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) du VALTOM Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) par l'Administrateur des finances publiques, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2024, relatif au BA CODOEC, établi par le Receveur, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Annexe CODOEC, établi par l'Administrateur des finances publiques.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2024 du budget principal du VALTOM**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 22 (le Président ne prend pas part au vote et détient un pouvoir)

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Le Compte Administratif (CA) 2024, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Les prévisions de l'année comptable 2024 avaient été équilibrées avec :

- Une population (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2024 de 716 134 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - 121,35 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets d'Encombrants des Ménages (DEM) ;
 - 318,75 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

De :

- 1- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2024 du budget principal du VALTOM, lequel se synthétise ainsi :
- Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	122 400 329,03 €	99 988 074,32 €	91 970 046,95 €	22 287 719,66 €
Recettes de fonctionnement	122 400 329,03 €	117 842 338,34 €	114 257 766,61 €	
Dépenses d'investissement	46 869 981,62 €	36 014 463,81 €	25 783 805,74 €	- 1 145 664,63 €
Recettes d'investissement	46 869 981,62 €	24 457 726,91 €	24 638 141,11 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2023, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2023 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **22 287 719,66 €** ;
- Déficitaire en investissement : - **1 145 664,63 €**.

- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 10 258 099,31 €		- 1 145 664,63 €	- 11 403 763,94 €
Fonctionnement	17 608 867,60 €	13 050 876,91 €	22 287 719,66 €	26 845 710,35 €
TOTAL	7 350 768,29 €	13 050 876,91 €	21 142 055,03 €	15 441 946,41 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	1 802 938,90 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	1 802 938,90 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 26 845 710,35 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : $22\,287\,719,66 + (17\,608\,867,60 - 13\,050\,876,91 \text{ €}) = 26\,845\,710,35 \text{ €}$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 13 206 702,84 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 13 639 007,51 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement* se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	92 %	91 %
Recettes réelles	97 %	99 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat déficitaire de - 11 403 763,94 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2024 (- 1 145 664,63 €) additionné au report du résultat de clôture de 2023 (- 10 258 099,31 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

Section Investissement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	59 %	96 %
Recettes réelles	102 %	Néant

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2024 du budget principal du VALTOM avec les indications du compte de gestion 2024 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) CODOEC**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36 (Le Président ne prend pas part au vote)

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 22 (Le Président ne prend pas part au vote et détient un pouvoir)

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Le Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que le Budget Primitif (BP) 2025, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 18 février 2025. Cependant, les résultats 2024 ont été repris de manière anticipée au BP 2025 et ne présentent pas de différence.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

De :

1- Prendre acte de la présentation du CA 2024 du BA CODOEC, lequel se synthétise ainsi :

- Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	6 013 503,80 €	2 129 020,67 €	2 678 576,23 €
Recettes de fonctionnement	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	
Dépenses d'investissement	79 776,00 €	68 176,28 €	- 19 444,08 €
Recettes d'investissement	79 776,00 €	48 732,20 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : **+ 2 678 576,23 €** ;
- Déficitaires en investissement : **- 19 444,08 €**.

- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	- 19 444,08 €	- 19 444,08 €
Fonctionnement	27 776,00 €	27 776,00 €	2 678 576,23 €	2 678 576,23 €
TOTAL	27 776,00 €	27 776,00 €	2 659 132,15 €	2 659 132,15 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 2 655 682,15 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 2\,678\,576,23 + (0,00 \text{ €} - 22\,894,08 \text{ €}) = 2\,655\,682,15 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est reporté en section d'investissement, soit 22 894,08 € (article 1068).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2024		<i>Rappel 2023</i>
Dépenses réelles	36 % (77 %)	88,3 %
Recettes réelles	80 %	87,3 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat de - 19 444,08 €.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement se présente comme suit :

Section Investissement 2024		<i>Rappel 2023</i>
Dépenses réelles	85 %	0 %
Recettes réelles	100 %	0 %

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2024 du budget annexe CODOEC avec les indications du compte de gestion 2024 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Aide d'urgence à Mayotte - Information du versement au SIDEVAM 976**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX BRUNO, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu la délibération n° 2025.10 par laquelle l'assemblée du VALTOM a accordé une aide d'urgence à Mayotte à hauteur de 50 000 € pour faire suite au passage du cyclone Chido ;

Considérant le souhait de l'assemblée de fléchir l'aide pour accompagner la collectivité à faire face à la gestion des déchets de crise afin d'assurer la salubrité publique ;

Considérant que cette aide n'a pas pu se faire comme prévu par le biais du dispositif « Solidarité Association des maires de France (AMF)/Mayotte », mais, relevant bien de l'intérêt des populations, a finalement pu être directement allouée au Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976), collectivité mahoraise en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

En contrepartie, il a été demandé au SIDEVAM 976 d'informer le VALTOM de l'affectation précise de cette aide afin que celui-ci puisse en rendre compte au cours des prochaines assemblées.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

Du versement en mars dernier de l'aide d'urgence à hauteur de 50 000 € au SIDEVAM 976.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Période minimale pour la gratification des stagiaires

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Education et ses articles L612-8 à L612-14 et D612-56 à D612-60 ;

Vu la loi n° 2 006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 ;

Vu le décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 2008-426 du 11 décembre 2008 fixant l'indemnisation des stagiaires à 1 000 € bruts mensuels ;

Un stage correspond à une mise en situation temporaire en milieu professionnel permettant à l'élève ou l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles en lien avec sa formation et de se voir confier des missions conformes aux projets pédagogiques de son établissement d'enseignement. Sont concernés les élèves et étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur.

Cela prend la forme d'une convention tripartite. Un tuteur est désigné pour encadrer le stagiaire, favoriser son intégration dans le service, l'accompagner dans l'acquisition des compétences nécessaires et évaluer la qualité des tâches effectuées.

Il est rappelé que la durée du stage effectué par un même stagiaire dans un même organisme d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Les stagiaires élèves ou étudiants dans le cadre d'un stage d'initiation, de formation initiale ou de complément de formation professionnelle initiale peuvent percevoir une gratification si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée de stage est supérieure :

- A 2 mois consécutifs dans l'organisme d'accueil (cette durée étant portée à 3 mois pour les élèves du second degré de l'enseignement agricole) ;
- Ou à partir de la 309^e heures de stage s'il est effectué de façon non continue ou 462^e heure pour l'enseignement secondaire agricole.

En dessous de ces seuils, il n'est pas possible pour l'organisme d'accueil de verser une gratification aux stagiaires sauf à ce que l'organisme public d'accueil le prévoie expressément par délibération.

C'est pourquoi il est proposé de ramener cette durée à un mois effectué pour les stages de mise en situation en milieu professionnel régis par le Code de l'éducation dépassant l'observation et sous réserve d'une validation du tuteur du stage.

Cela exclut donc :

- Les stages d'observation dans l'enseignement secondaire (troisième et seconde notamment) ;
- Toutes les périodes d'immersion en entreprise dans le cadre de la formation professionnelle continue encadrées par le Code du travail.

Il est rappelé que le stagiaire n'a pas le statut de salarié et reste affilié au régime de protection sociale dont il bénéficie en tant qu'étudiant. Toutefois, il bénéficie de la prise des frais de transport dans les mêmes conditions que les agents.

De la même façon, le nombre maximal de stagiaires pouvant être accueillis au cours d'une même semaine dans la structure d'accueil est fixé à 15 % de l'effectif, c'est-à-dire 4 stagiaires.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'approuver le versement d'une gratification des stagiaires selon les conditions prévues ci-dessus pour les conventions de stage signées au titre de l'année 2025 à partir d'une durée supérieure à 1 mois sous réserve d'un avis favorable du tuteur ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché 25-06 Valorisation et traitement des cartons, bois et gravats collectés en déchèterie, attribution**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu les délibérations 2021.1303, 2021.1304, 2021.1307, 2021.1326 concernant l'attribution des marchés de valorisation des cartons, bois et gravats collectés en déchèterie ;

Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM prend en charge la valorisation et le traitement des déchets, hors éco-organismes, collectés dans les déchèteries des collectivités adhérentes au VALTOM.

Les marchés actuels se terminent le 31 décembre 2025.

Une nouvelle consultation a été lancée en avril 2025.

Lors de sa séance du 10 juin 2025, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du VALTOM a validé le choix des attributions proposées ci-après pour les 30 lots suivants.

Les lots correspondent aux territoires suivants :

CARTON

- Lot 10 : Clermont Auvergne Métropole attribué à Onyx ARA – Véolia Gerzat ;
- Lot 11 : Syndicat du Bois de l'Aumône nord – Nord à Onyx ARA – Véolia Gerzat ;
- Lot 12 : Syndicat du Bois de l'Aumône - sud à Onyx ARA – Véolia Gerzat ;
- Lot 13 : Communauté de communes Ambert Livradois Forez à Claustre ;
- Lot 14 : SICTOM des Couzes à PRAXY Centre ;
- Lot 15 : SYDEM Dômes et Combrailles à PAPREC ;
- Lot 16 : SMCTOM Haute Dordogne à Onyx ARA – Véolia Gerzat ;
- Lot 17 : SICTOM des Combrailles -> attribution à l'Assemblée Générale d'octobre prochain ;
- Lot 18 : SICTOM Issoire Brioude (SIB) à PARXY Centre ;
- Lot 19 : Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à Onyx ARA – Véolia Gerzat.

BOIS

- Lot 20 : Clermont Auvergne Métropole attribué à Onyx ARA – Véolia Gerzat ;
- Lot 21 : Syndicat du Bois de l'Aumône nord – à Onyx ARA – Véolia Aubiat ;
- Lot 22 : Syndicat du Bois de l'Aumône sud – à Ecovert Boilon ;
- Lot 23 : Communauté de communes Ambert Livradois Forez à Claustre ;
- Lot 24 : SICTOM des Couzes à Ecovert Boilon ;
- Lot 25 : SYDEM Dômes et Combrailles à Ecovert Boilon ;
- Lot 26 : SMCTOM Haute Dordogne à Ecovert Boilon ;
- Lot 27 : SICTOM des Combrailles à Onyx ARA – Véolia Aubiat ;
- Lot 28 : SICTOM Issoire Brioude (SIB) à Praxy Centre ;
- Lot 29 : Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à Ecovert Boilon.;

GRAVATS

- Lot 30 : Clermont Auvergne Métropole attribué à Monteil TP ;
- Lot 31 : Syndicat du Bois de l'Aumône nord – Nord à Monteil TP ;
- Lot 32 : Syndicat du Bois de l'Aumône sud – à Monteil TP ;
- Lot 33 : Communauté de communes Ambert Livradois Forez -> marché classé infructueux ;
- Lot 34 : SICTOM des Couzes à Monteil TP ;
- Lot 35 : SYDEM Dômes et Combrailles à Monteil TP ;
- Lot 36 : SMCTOM Haute Dordogne à RMCL ;
- Lot 37 : SICTOM des Combrailles à Monteil TP ;
- Lot 38 : SICTOM Issoire Brioude (SIB) à Ecovert Boilon ;
- Lot 39 : Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à Ecovert Boilon .

Ils seront éventuellement renouvelables trois fois un an.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'attribuer le marché de valorisation et de traitement des cartons, bois et gravats collectés en déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2026 de la manière suivante :

- **Cartons lots 10 à 19**

CARTON	Tonnage annuel	Candidat proposé	lieu de vidage	PU €HT/T traitement	Coût traitement €HT
lot 10 - CAM	903	VEOLIA	Gerzat	28,50 €	25 735,50 €
lot 11 - SBA nord	742	VEOLIA	Gerzat	28,50 €	21 147,00 €
lot 12 -SBA sud	490	VEOLIA	Gerzat	28,50 €	13 965,00 €
lot 13 -AMBERT	215	CLAUSTRE	Marsac	45,00 €	9 675,00 €
lot 14 -COUZES	172	PRAXY	Issoire	28,00 €	4 816,00 €
lot 15 - SYDEM	215	PAPREC	St Ours	35,00 €	7 525,00 €
lot 16 - SHD	215	VEOLIA	Gerzat	28,50 €	6 127,50 €
lot 17 - COMBRAILLES	172	en cours d'analyse			
lot 18 - SIB	774	PRAXY	Issoire	28,00 €	21 672,00 €
lot 19 - TDM	344	VEOLIA	Gerzat	28,50 €	9 804,00 €
	4242				120 467,00 €

- **Bois lots 20 à 29**

BOIS	Tonnage annuel	Candidat proposé	lieu de vidage	PU €HT/T traitement	Coût traitement €HT
lot 20 - CAM	2790	VEOLIA	Gerzat	60,00 €	167 400,00 €
lot 21 - SBA nord	3324	VEOLIA	AUBIAT	56,00 €	186 144,00 €
lot 22 -SBA sud	1128	BOILON	Lezoux	59,50 €	67 116,00 €
lot 23 -AMBERT	573	CLAUSTRE	MARSAC	85,00 €	48 705,00 €
lot 24 -COUZES	640	BOILON	PdC	59,50 €	38 080,00 €
lot 25 - SYDEM	343	BOILON	PdC	59,50 €	20 408,50 €
lot 26 - SHD	880	BOILON	PdC	59,50 €	52 330,25 €
lot 27 - COMBRAILLES	285	VEOLIA	Aubiat	56,00 €	15 960,00 €
lot 28 - SIB	4821	PRAXY	Issoire	95,00 €	457 995,00 €
lot 29 - CC TDM	301	BOILON	Thiers	59,50 €	17 909,50 €
TOTAL	15085				1 072 048,25 €

○ Gravats lots 30 à 39

GRAVAT	Tonnage annuel	Candidat proposé	lieu de vidage	PU€HT/T traitement	Coût gestion fine €HT	Coût traitement €HT	Coût total
lot 30- CAM	8060	COLAS	Gerzat	17,30 €	109 462,86 €	139 438,00 €	248 900,86 €
lot 31 - SBA nord	3836	COLAS	Gerzat	17,30 €	52 096,72 €	66 362,80 €	118 459,52 €
lot 32 -SBA sud	2664	COLAS	Gerzat	17,30 €	36 179,78 €	46 087,20 €	82 266,98 €
lot 33 -AMBERT	1040	INFRUCTUEUX					
lot 34 -COUZES	780	COLAS	Gerzat	17,30 €	10 593,18 €	13 494,00 €	24 087,18 €
lot 35 -SYDEM	520	COLAS	Gerzat	17,30 €	7 062,12 €	8 996,00 €	16 058,12 €
lot 36 -SHD	1040	RMCL	Vebret	28,95 €	16 960,32 €	30 108,00 €	47 068,32 €
lot 37 - COMBRAILLES	520	COLAS	St Eloy	17,30 €	7 062,12 €	8 996,00 €	16 058,12 €
lot 38 - SIB	5980	Ecovert BOILON		27,00 €	46 644,00 €	161 460,00 €	208 104,00 €
lot 39 - CC TDM	1560	Ecovert BOILON	Thiers	25,00 €	12 168,00 €	39 000,00 €	51 168,00 €
	26000						812 171,10 €

- D'autoriser le Président à signer les différents marchés et toute pièce y afférant,
- De relancer un marché pour le lot 33, qui n'a reçu aucune offre.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché 25-01-A Création d'une plateforme de valorisation des biodéchets à Saint-Sauves d'Auvergne, Attribution**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

En 2023, le SMCTOM Haute-Dordogne s'est interrogé sur la pertinence de mettre en place une collecte des biodéchets sur son territoire. Deux études ont donc été réalisées, qui ont démontré l'intérêt de mettre en place une micro-collecte des déchets alimentaires sur les communes touristiques de La Bourboule, Le Mont-Dore et Murat-le-Quaire et de valoriser ces déchets localement au travers d'une plateforme de compostage en baies modulables.

Suite à l'engagement du SMCTOM Haute-Dordogne (HD) au travers de la délibération n° 2024-1 en date du 15 février 2024, de mettre en place cette collecte et la compétence traitement revenant au VALTOM, ce dernier a étudié la faisabilité de ce traitement dans le cadre d'un projet innovant en secteur touristique.

Un marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation a donc été lancé. Le bureau d'études Géoconception a été retenu afin d'étudier la faisabilité de l'ensemble du projet de reconversion du site de Saint-Sauves avec la création d'une déchèterie et d'une plateforme de compostage de biodéchets.

De nombreuses réunions de travail entre le bureau d'études Géoconception, le SMCTOM HD et le VALTOM ont eu lieu afin d'arrêter un projet global qui intègre la nouvelle déchèterie du SMCTOM HD et le projet relatif à la création d'une plateforme de compostage de biodéchets.

Un marché de travaux concernant la création de la plateforme biodéchets du VALTOM et la phase 1 de la déchèterie du SMCTOM HD a été mis en ligne le 31 mars 2025, pour une remise des offres le 09 mai 2025.

Le montant total des travaux est estimé à 595 000 € HT, dont la partie incombant au SMCTOM HD sera refacturée par le VALTOM à ce dernier.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois (hors période de préparation).

Trois offres ont été reçues :

- Entreprise COUDERT à Vernines (63) ;
- SA RMCL à Vebret (15) ;
- SAS TP LYAUDET à Saint-Julien Puy-Lavèze (63), mandataire du groupement TP-LYAUDET-GUINTOLI.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) du VALTOM du 10 juin 2025 a validé l'attribution à la société TP LYAUDET pour un montant de 525 323 € HT.

La date prévisionnelle de début de la période de préparation des travaux est le 15 juillet 2025 et la date prévisionnelle de début des travaux est le 1^{er} septembre 2025 pour une durée estimée de 4 mois.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- De valider la construction de la plateforme de compostage de biodéchets de Saint-Sauves ;
- D'attribuer le marché 25-01-A à la société TP LYAUDET pour un montant de 525 323 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché 21 02 002 pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets
Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 4**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothee ;

Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno,
CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu la délibération n° 2021.1325 du 7 octobre 2021 par laquelle le VALTOM a attribué le marché 21 02 002 d'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, Clermont-Ferrand, à la société ONYX ARA (Véolia), dont le montant initial du marché est de 11 711 400 € HT sur les 4 ans du marché de 2022 à 2025 (exploitation du casier déchets non dangereux, Gros Entretien et Renouvellement, GER, options 1 à 7, Prestations Supplémentaires Eventuelles, PSE, retenues n° 11 et n° 12) ;

Vu la délibération n° 2022.1420 du 20 décembre 2022 par laquelle le VALTOM a validé l'avenant n° 1 regroupant deux modifications : la réalisation de la digue n° 10 sur le casier n° 2 et la cession à l'entreprise ONYX ARA de l'électricité produite par le site de stockage de Puy-Long pour un montant total de 181 761,25 € HT. Le montant total du marché a donc été porté à 11 893 161,25 € HT, soit une augmentation de 1,55 %.

Vu la délibération n° 20232.68 du 24 octobre 2024 par laquelle le VALTOM a validé l'avenant n° 2 regroupant plusieurs modifications :

- La réalisation de la digue n° 11 sur le casier n° 2 ;
- L'exploitation du casier amiante ;
- L'exploitation de la centrale de valorisation pour 2024 ;
- La vente de l'électricité produite à partir du biogaz de l'ISDND de Puy-Long pour l'année 2024.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 699 105,50 € HT, ce qui porte le marché à 12 592 266,75 € HT, soit une augmentation totale avec les deux avenants de 7,52 %.

Vu la délibération n° 2024.034 du 04 juin 2024 par laquelle le VALTOM a validé l'avenant n° 3 regroupant les modifications suivantes :

- La mise à jour de la PSE 12 avec une actualisation du chiffrage initial de la mise en place d'un système de contrôle vidéo au vidage des déchets sur casier (196 545,30 € HT en lieu et place du montant initial non révisé de 101 000 € HT) ;
- L'utilisation des crédits non utilisés des années 2022 (115 000 € HT) et 2023 (165 000 € HT) de la PSE 1 (unité de contrôle et de préparation du biogaz) pour la création d'une canalisation alimentant la WAGA box d'un montant de 139 061,80 € HT ;
- La réfection du rond-point prise en charge dans le cadre de l'option n° 9 concernant la réalisation de divers travaux sur le site.

Le montant de l'avenant n° 3 s'élève à 95 545,30 € HT ce qui porte le marché à 12 687 812,05 € HT, soit une augmentation supplémentaire de 0,75 %, soit au total avec les trois avenants une augmentation de 8,34 %.

Le marché initial a été attribué sur la base d'une durée de 12 mois, et renouvelé 3 fois 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le marché arrive donc à échéance le 31 décembre 2025.

L'avenant n° 4, objet du présent rapport, concerne la prolongation de 12 mois du marché en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour les raisons suivantes.

De nouveaux projets ont été récemment mis en œuvre sur l'ISDND de Puy-Long, ou vont l'être prochainement :

- 2023-2024 : audit du site et du marché d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long
 - o Volet n° 1 : audit réglementaire, technique, fonctionnel (mars 2023) et financier (fin 2024) ;
 - o Volet n° 2 : étude comparative de différents modes de gestion (fin 2024) ;
- La restitution de l'audit a été faite auprès des Vice-Présidents du VALTOM le 1^{er} avril 2025. Ont été validées :
- La reprise en régie de la gestion des pesées (sous réserve de la création de l'entrée unique ISDND Puy-Long/pôle Vernéa) a été validée sous la forme

- d'une tranche optionnelle intégrée dans le prochain marché d'exploitation ;
- La création d'une plateforme du verre gérée par le prochain titulaire du marché d'exploitation a également été validée sous la forme de tranche optionnelle dans le cadre du prochain marché d'exploitation.
 - 2025 : démarrage de la WAGA box. L'exploitant de l'ISDND doit prendre en main la préparation du biogaz de l'ISDND, qui doit être conforme aux prescriptions de WAGA Energy. Aussi, le soutirage du biogaz par la WAGA box influe différemment du soutirage antérieur sur le comportement du biogaz dans le massif de déchet. Ce nouveau fonctionnement demande une montée en compétences et en expérience de l'exploitant de l'ISDND, estimée à plusieurs mois selon les retours des ISDND ayant mis en place une WAGA box ;
 - 2026 : construction et mise en œuvre d'une unité de traitement des lixiviats et synergie potentielle avec le pôle Vernéa. La mise en service industrielle est estimée au cours du 2^e semestre 2026.

Le bon déploiement de ces projets nécessite un partenariat et un accompagnement du VALTOM par l'actuel prestataire exploitant de l'ISDND de Puy-Long. En effet, le dimensionnement, la conception, les réglages, la prise en main de l'exploitation de ces nouvelles installations demandent une bonne connaissance et une maîtrise opérationnelle de l'ISDND, avantages que présentent l'exploitant actuel ayant un historique de plusieurs dizaines d'années du fonctionnement du site.

Le retour d'expériences de l'exploitation de ces nouvelles installations permettra également de lancer un nouveau marché tenant compte de celles-ci et de ce qu'elles exigent de l'exploitant de l'ISDND de façon précise.

Par le présent avenant, il est proposé de prolonger la durée du marché de 12 mois, soit une fin maximum au 31 décembre 2026, comprenant les prestations suivantes :

- Part fixe :
 - F1 : frais fixes non dépendants des tonnages entrants ;
 - F2 : frais de Gros Equipement Renouvellement.
- Part variable :
 - Tonne entrante (hors amiante, terre) ;
 - Tonne entrante d'amiante.
- Tranches optionnelles :
 - 1 - accueil des apports (pesées) ;
 - 2 - contrôles visuels ;
 - 3 - analyses environnementales ;
 - 5 - accueil du publique/visite ;
 - 6 - gestion verger conservatoire ;
 - 9 - divers travaux aménagement si reliquat enveloppe 2025.
- Prestations supplémentaires :
 - 1 - préparation biogaz WAGA box ;
 - 12 - vidéosurveillance sur casier.

Les prix unitaires initiaux restent inchangés.

La révision annuelle des prix au 1^{er} janvier de chaque année est maintenue.

L'impact financier de l'avenant 4 sur le présent marché est de 2 505 200 € HT (hors révision des prix).

4 Folio

L'évolution globale du montant du marché d'exploitation est de 1 663 498 € HT, soit 14 % par rapport au montant initial du marché, en tenant compte :

- Du budget prévisionnel 2025 estimé à 2 516 541 € HT ;
- De la différence du montant du marché avec les dépenses réelles du marché jusqu'en 2024 et estimées pour 2025 (- 841 702 € HT), du fait de la non réalisation partielle ou totale de certaines Tranches Optionnelles et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) ;
- Du présent avenant n°4 prolongeant de 12 mois le marché, dont l'impact pour 2026 est de 2 505 200 € HT (hors révision des prix).

	Montant initial du marché	Montant réalisé (hors révision prix)	Evolution
2022		2 539 810 €HT	
2023		2 683 932 €HT	
2024		3 118 414 €HT	
2025		2 516 541 €HT*	
TOTAL durée initiale	11 700 400 €HT	10 858 698 €HT	
2026		2 505 200 €HT*	
TOTAL 2022 > 2026	11 700 400 €HT	13 363 898 €HT	+ 14 % (1 663 498 €HT)
		<i>*estimatif</i>	

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) du VALTOM s'est réunie le 10 juin 2025 et a donné un avis favorable à ce projet d'avenant n° 4.

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé (avenant n°4),

Sur proposition du Président,

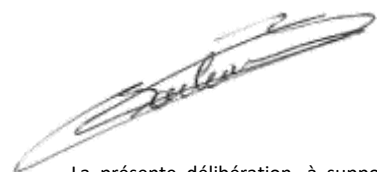
**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 du marché 21 02 002 pour la prolongation de 12 mois (année 2026) du marché d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long avec l'entreprise ONYX ARA (Véolia) pour un montant de 2 505 200 € HT et porté ainsi le montant initial du marché à 13 363 898 € HT, soit une augmentation de 1 663 498 €HT (14 %) par rapport au montant initial du marché.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage – Avenant N°2**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

En exercice : 36
Présents : 19
Pouvoirs : 5
Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;
Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

Vu délibération n° 2019.1127 du 20 juin 2019 attribuant le marché public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage à l'entreprise PAPREC Auvergne pour une réalisation des opérations de tri sur leur centre de tri TRIVALO63 situé à Clermont-Ferrand, pour

2 Folio

un montant de 64 870 01,50 € HT du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 comprenant la tranche optionnelle de prolongation des prestations de 12 mois (année 2029).

Vu la délibération 2021.1309 du 17 juin 2021, le VALTOM a conclu avec la société PAPREC Auvergne un protocole transactionnel portant sur le retard des travaux décalant le passage aux consignes de tri simplifiées du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} mai 2021, la non-atteinte des performances contractuelles et les compensations par PAPREC Auvergne pour les collectivités adhérentes du VALTOM des pertes de recettes matières et soutiens en résultant

Vu la délibération n°2022.1373 du 8 mars 2022, l'avenant n°1 a été validé avec pour objet d'autoriser PAPREC Auvergne à évacuer le tonnage de refus tiers de leur centre de tri vers le pôle Vernéa sous réserve des capacités disponible du pôle Vernéa et de la validation préalable du VALTOM.

Vu les articles R. 2194-2 et R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 10 juin 2025 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu le rapport de synthèse.

Après avoir pris connaissance du document ci annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'approuver l'avenant n°2 au marché public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage ;
- D'autoriser le Président à procéder à tout acte nécessaire à la conclusion de l'avenant n°2 au marché public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché 24-11 - Exploitation et maintenance des stations de traitement de
lixiviats du VALTOM, avenant n° 1 lot 1 (Saint-Diéry) et lot 2 (Ambert)**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu la délibération 2025.13 du 18 février 2025 relative à l'attribution du marché d'exploitation et de maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM.

Le VALTOM gère les différentes Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du territoire. Sur chacune des trois ISDND de Saint-Diéry, Ambert et Saint-Sauves d'Auvergne, est implantée une station de traitement de lixiviats issus des déchets. Pour l'exploitation et la maintenance de ces stations de traitement, le VALTOM a attribué un marché le 1^{er} mai 2025, alloti en trois lots :

- Lot n° 1 : Station de traitement de lixiviats de l'ISDND de Saint-Diéry, attribué à Ovive avec un montant estimatif de 113 542,00 € HT/an ;
- Lot n° 2 : Station de traitement de lixiviats de l'ISDND d'Ambert, attribué à Ovive avec un montant estimatif de 160 308,00 € HT/an ;
- Lot n° 3 : Station de traitement de lixiviats de l'ISDND de Saint-Sauves d'Auvergne, attribué à Suez avec un montant estimatif de 76 414,20 € HT/an.

Par rapport au marché précédent, le marché 24-11 prévoit des tarifs spécifiques pour le traitement de lixiviats extérieurs au site. En effet, depuis 2023, les stations de traitement de lixiviats du VALTOM sont autorisées à accueillir des lixiviats extérieurs afin d'assurer le traitement des effluents provenant de site non équipé en station (notamment le site de La Taupe à Vergongheon) ou de pallier d'éventuelles pannes de station de traitement.

Le cout de traitement étant lié à la qualité des effluents entrants, des prix spécifiques sont applicables aux lixiviats des différents sites suivant leur charge en polluant. Pour éditer la facturation, le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) prévoit ainsi des prix de traitement en euros par unité de volume (€/m3) pour chaque effluent.

Cependant, pour les stations type Bioréacteur à Membrane (BRM) pour les lots n° 1 et n° 2, la facturation est faite avec les données de volume du débitmètre de rejet, ne permettant pas de distinguer les volumes traités provenant du site des volumes traités provenant de sites extérieurs.

Pour pouvoir facturer les volumes réellement traités, il est nécessaire de modifier les BPU pour supprimer les coûts de traitement d'effluents extérieurs (Prix n° 3 à 5 du BPU) et les remplacer par des coefficients de régulation à appliquer aux quantités de lixiviats extérieurs réceptionnés et traités par la station. Les coefficients ont été calculés par la différence entre les prix spécifiques applicables aux lixiviats extérieurs et le prix de traitement des lixiviats du site.

Le VALTOM fournira chaque début de mois les données de pesée qui, multipliées par le coefficient adapté, permettront le calcul de la régulation du coût de traitement total.

Ces avenants prendront effet au 1^{er} mai 2025 et n'ont pas d'incidence financière sur le montant des marchés.

3 Folio

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer respectivement les avenant 1 du marché 24-11 pour les lots 1 et 2.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Marché 24.07 - Transport de déchets depuis les centres de transfert et exploitation des centres de transfert sur le territoire du VALTOM - Avenant n° 1, Lot 7 (Site de Saint-Eloy-les-Mines)**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu la délibération n° 2024.053 en date du 15 octobre 2024, relative à l'attribution du marché 24.07, lot 7 (Site de Saint-Eloy-les-Mines) à la société SUEZ RV Centre Est ;

Suite à la modification de tournées de collecte de déchets du SICTOM des Combrailles, il s'avère qu'un seul vidage de déchets est opéré tous les lundis, mardis et jeudis en fin d'après-midi.

Afin d'optimiser les temps et les couts d'exploitation, il a été décidé, conjointement avec le titulaire du marché et le SICTOM des Combrailles, que les vidages du soir les lundis, mardis et jeudis se feraient en autonomie par les équipes selon un protocole établi.

L'absence d'un agent SUEZ RV Centre Est pour les vidages du soir (consécutives au vidage en autonomie par les équipes du SICTOM des Combrailles) induit une réduction du temps d'intervention dédiée à l'exploitation du centre de transfert de Saint-Eloy-les-Mines pour les agents du titulaire du marché.

De ce fait, il a été convenu conjointement de réduire de 1 000 € /mois le montant dédié à la mission « exploitation », et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} février 2025. Le prix de la mission « exploitation » passe donc à 6 917 € (au lieu de 7 917 € / mois).

Le montant initial du marché est de 207 554 € HT/an (estimatif), soit 830 216 € HT sur 4 ans (estimatif).

Le montant du présent avenant n° 1 est donc de - 47 000 € HT, soit une moins-value de 5,66 % par rapport au montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché est de 783 216 € HT/ sur 4 ans (estimatif).

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché 24.07, lot 7.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Convention avec la Ligue de rugby Auvergne Rhône Alpes - Maison Ovalie de
Clermont-Ferrand**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

La Ligue de rugby de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) et plus particulièrement la maison Ovalie de Clermont-Ferrand, regroupant 80 clubs, dont 50 situés sur le territoire du VALTOM, souhaitent s'engager dans une démarche environnementale en intégrant notamment des actions éco-responsables lors de leurs événements sportifs.

Leurs objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les joueurs aux enjeux liés à la gestion des déchets ;
- Valoriser les équipements sportifs en fin de vie ;
- Organiser des événements à faible impact environnemental, voire zéro déchet.

Dans cette dynamique, la Ligue de rugby AURA a soumis au VALTOM une demande d'accompagnement spécifique pour certains clubs du territoire du VALTOM, qui seraient pilotes et deviendraient des exemples en matière de transition écologique.

Ainsi, dans le cadre de notre convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes, portant sur l'accompagnement de clubs de sport engagés dans une démarche zéro déchet et du dispositif Eco-manifestation conduit avec notre partenaire Airbeone pour l'accompagnement des éco-manifestations, il est proposé que la Ligue intègre ces deux dispositifs, reposant sur les engagements réciproques suivants :

- Engagements du VALTOM :
 - o Réserver 1 accompagnement dans le cadre de l'opération annuelle Mon Club de Sport 0 Déchet, pour les clubs de La Ligue AURA sur le territoire du VALTOM, à hauteur de 2 364 € ;
 - o Réserver 1 accompagnement individuel dans le cadre du dispositif « Eco manif » pour l'une des manifestations de la Ligue organisée en 2025, à hauteur de 6 000 € ;
 - o Mettre à disposition son réseau de partenaires afin d'aider la Ligue dans la mise en place de solutions de traitement en vue de la valorisation des équipements et vêtements inutilisés et/ou inutilisables ;
 - o S'engager à communiquer sur ce partenariat.
- Engagements de la Ligue :
 - o Mettre à disposition un ou plusieurs membres capables d'accompagner les autres clubs non sélectionnés dans le dispositif Mon Club de Sport 0 Déchet dans la démarche éco-responsable menée ;
 - o Mettre en place les moyens de communication adaptés pour assurer le succès des 3 actions ;
 - o Mettre en place les moyens humains, matériels et organisationnels pour permettre la valorisation et la collecte des équipements et vêtements des clubs.

3 Folio

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer la convention avec la Ligue de rugby AURA dans le cadre de ce partenariat.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Convention de partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Puy-de-Dôme et le VALTOM - Avenant n° 3**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Vu la délibération n° 2023.033 du VALTOM en date du 13 juin 2023 relative à la convention passée entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Puy de Dôme ;

Vu la décision de la CMA Puy-de-Dôme en date du 9 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2024.037 du VALTOM en date du 25 juin 2024 relative à la présente convention ;

En vertu des articles 5 et 6 de cette convention, le programme d'actions et l'enveloppe financière sont définis chaque année et formalisés par un avenant à la convention.

En 2023/2024, le programme réalisé est le suivant :

ACTION	SECTEURS	DETAILS	Objectif			Réalisé		
			Jours	Qté	€	Jours	Qté	€
1	Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA	TOUS ARTISANS Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en oeuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filière et qualité du tri) et à réduire leur quantités. Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Accompagnement disponible toute l'année. Nom du dispositif : Mon artisan zéro déchet	100	50 diag	42 000,00 €	62,5	25	21 000,00 €
2	Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de réunions collectives sur les territoires et en distanciel, avec échanges de pair à pair et visites de site si possible. Sensibilisation à l'accès en déchetterie. Metabatik, Colas, Sites de stockage, Vernéea... Intervention d'éco-organismes. Réunions thématiques.	32	9 réunions à minima (1 / territoire)	13 440,00 €	33	9	13 440,00 €
	Sensibilisation au tri à la source des biodéchets	ALIMENTAIRE Sensibilisation sur l'obligation de tri à la source des biodéchets. Format présentiel et distanciel. 1 temps / territoire						
4	Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'événements appropriés.	6	9 temps (1/territoire) à minima	2 520,00 €	6	Sensibilisation SBA ok	2 520,00 €
	Promotion de Capillum auprès des coiffeurs	Promotion de la solution de collecte et valorisation des cheveux par l'entreprise Capillum. Communication générale + lors de contacts spécifiques avec les coiffeurs (diag.)						
	Promotion des solutions circulaires	TOUS ARTISANS Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels, promotion de : - solution de collecte et valorisation des cheveux par l'entreprise Capillum. - réemploi des matériaux (Metabatik, Colas, etc.) - emballages réutilisables et consignés : Raboule, Pampa, etc. - Gourmet Bag pour les restaurateurs						
TOTAL			138		57 960,00 €	101,5		36 960,00 €

Le programme a été réalisé avec quelques ajustements sur le contenu et a nécessité plus de temps de travail pour la CMA que prévu, notamment en temps de prospection pour mobiliser les artisans pour les temps de sensibilisation et pour les diagnostics.

En résumé :

- Action 1 : 25 diagnostics de retard ont été comptabilisés ;
- Action 2 : objectif réussi avec 9 réunions organisées au sujet du tri des biodéchets, réunissant un total de 58 participants. Elles étaient accessibles en présentiel et en visioconférence. Le nombre de participants moyen par réunion reste faible (8), et même nul sur certains territoires : la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (difficulté récurrente à mobiliser sur ce territoire) et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (travail déjà conséquent du service déchet auprès des commerçants au sujet des biodéchets).
- Action 4 : l'action de promotion des réparateurs a été modifiée, l'objectif est donc réussi. Le travail s'est centré sur la création d'une convention type d'accueil des artisans au sein des pôles de valorisation tels que ceux du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA).

Suivi des versements :

- Acompte signature (réalisé en octobre 2023) : 17 388 € ;
- Acompte décembre (réalisé en décembre 2023) : 23 184 € ;
- Solde de l'action (non effectué) : 17 388 € ;
- Sous total des sommes trop perçues : 3 612 €.

3 Folio

Le VALTOM accorde à la CMA un dernier délai complémentaire pour rattraper les 25 diagnostics manquants sur les 50 à réaliser. Le suivi de cette convention sera donc clôturé le 31 juillet 2025 au plus tard.

En 2024/2025, le programme réalisé en date du 2 juin 2025 est le suivant :

ACTION	SECTEURS	DETAILS	Prévisionnel			Réalisé		
			jours	Chif	€	jours	Chif	€
1	Accompagnement individuel du TI et à la réduction des DMA (Mon artisan 0 déchet)	TOUS ARTISANS Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filère et qualité du tri) et à réduire leur quantité. Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Accompagnement disponible toute l'année. Nom du dispositif : Mon artisan 0 déchet	100	50 diag	42 000,00 €	90	35 diag	25 200,00 €
2	Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de réunions collectives sur les territoires et en distanciel, avec échanges de pair à pair et visites de site si possible. Sensibilisation à l'accès en déchetterie. Métabark, Colas, Sites de stockage, Vermeil... Intervention d'éco-organismes. Réunions thématiques.	32	4 réunions collectives	11 440,00 €	38	1 réunion collective	6 720,00 €
3	Sensibilisation les créateurs d'entreprise et les jeunes entrepreneurs	TOUS ARTISANS Sensibilisation sur l'obligation de tri à la source des déchets. Format présentiel et distanciel. 2 temps / territoire		34 interventions en formation			17 interventions en formation	
4	Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'événements appropriés.	6	Forfait	2 520,00 €	1,5	Forfait	630,00 €
	Promotion des solutions circulaires	TOUS ARTISANS Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels, promotion de : - solution de collecte et valorisation des cheveux par l'entreprise Capillium - réemploi des matériaux (Métabark, Colas, etc.) - emballages réutilisables et consignés : Ratsoule, Pampa, etc. - Gourmet Bag pour les restaurateurs						
TOTAL			138		57 960,00 €	77,5		32 550,00 €

La CMA a rencontré quelques difficultés en termes de ressources humaines. Certaines actions n'ont démarré que tardivement.

En résumé, le bilan de l'année 2024/2025, qui se termine au 12 juin 2025, présente les résultats suivants :

- Action 1 : 30 diagnostics réalisés avec un justificatif, 6 diagnostics sont visiblement prévus jusqu'au 12/06/2025. Début d'année, deux personnes ont pu dédier une partie de leurs temps aux diagnostics ce qui a permis d'accélérer les accompagnements. Les structures accompagnées sont satisfaites de l'intervention et du plan d'actions recommandés.
- Action 2 : La présentation Responsabilité Elargie du Producteur (REP) dédiée au bâtiment a uniquement pu être faite lors de la réunion collective organisée en présentiel à la CMA (« Bienvenue aux artisans dédié aux bâtiments ») le 13/03/2025 réunissant 9 personnes. Une visioconférence est prévue le 06 juin 2025 pour l'ensemble du département du Puy-de-Dôme, ce temps est donc non comptabilisé à date. Malheureusement, une réunion prévue en présentiel le 06 mai 2025 à Issoire a été communiquée tardivement et a été annulée faute de participants.
- Action 3 : cette nouvelle action sur 2024-2025 a permis de sensibiliser un peu plus de 108 créateurs ou repreneur d'entreprise, via 17 interventions sur les modules d'information et de sensibilisation sur les déchets au sein des parcours « création d'entreprise ». Cela permet aux porteurs de projet, dès le démarrage de leur activité, d'adopter les bonnes pratiques à ce sujet.
- Action 4 : Etant donné le territoire d'action en 2023/2024, le VALTOM apporte une importance au déploiement sur d'autres territoires que le SBA. Le souhait pour 2024/2025 était d'étendre aux collectivités adhérentes. La CMA a pris contact tardivement avec les EPCI, une action est prévue sur la déchetterie de Gerzat (CAM) le 07 juin 2025. Certains EPCI se positionnent déjà pour 2025/2026.

Nous avons bien pris note des actions réalisées à date et celles à venir jusqu'au 12 juin 2025, les projections laissent à penser que tous les objectifs ne seront malheureusement pas remplis malgré les efforts effectués ces derniers mois.

4 Folio

Pour l'année 2025/2026, le programme global d'actions suivant est donc proposé :

ACTION	SECTEURS	DÉTAILS	Prévisionnel		
			JOURS	CVR	€
1 Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA (Mon artisan 0 déchet)	TOUS ARTISANS	Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filière et qualité du tri) et à réduire leurs quantités. Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Nom du dispositif : Mon artisan zero déchet	100	33 diag	42 000€
2 Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de temps collectifs, en présentiel ou en distanciel * Échange de pair à pair, intervention d'éco organismes, visite de sites (ex : Vernéa), visite de structures (ex : Métabatik, Colas), sensibilisation à l'accès en déchetterie	14	3 réunions collectives	5 880 €
3 Sensibilisation des créateurs d'entreprise et les jeunes entrepreneurs	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des créateurs d'entreprises lors des formations proposées à la CMA (24 formations réalisées sur l'année), soit environ 250 porteurs de projets (30" de présentation)	4	24 interventions en formation (2/mois)	1 880 €
4 Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES	Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'événements appropriés. Recenser les artisans et permettre aux EPCI de dupliquer l'initiative à termes en autonomie.	9	9 événements 1 événement / territoire	900€ (Le VALTOM prend en charge la 1ère année de cotisation pour les nouveaux réparateurs soit 50€ pour 18 réparateurs (2/territoire)) + 3780€
Promotion des solutions circulaires	TOUS ARTISANS	Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels, promotion de : - solution de collecte et valorisation des cheveux par l'entreprise Capillum. - réemploi des matériaux (Métabatik, Colas, etc.) - emballages réutilisables et consignés : Raboule, Pampa, etc. - Gourmet Bag pour les restaurateurs			
TOTAL			127		54 240,00 €

En nous basant, sur les deux dernières années de convention, les résultats passés, et les retours d'expériences que nous avons sur d'autres conventions en parallèle notamment celle avec la CCI, le VALTOM propose de moduler les actions afin d'être au plus proche d'un objectif réalisable sur cette 3^e année de convention, soit pour l'année 2025/2026 le plan d'actions suivant :

- Action 1 : nous conservons le nombre de jours alloués à cette action, et baissions légèrement l'objectif fixé à 33 diagnostics ;
- Action 2 : nous souhaitons modifier le format des temps collectifs et proposons des réunions qui permettent davantage d'échanges entre pairs via notamment la visite de sites (ex : Vernéa), visite de structures (ex : Métabatik, Colas) où, de manière additionnelle, peuvent également être prévues l'intervention d'éco organismes, l'animation de la formation REP Bâtiment, une sensibilisation à l'accès en déchetterie, ... Le nombre de réunions est revu à la baisse. Une fiche projet avec un suivi des heures de préparation de l'évènement sera demandé. Si les temps collectifs sont complets, et l'objectif atteint, nous proposons de faire un point à ce moment-là pour ajouter un forfait additionnel.
- Action 3 : A raison d'un pack premium et d'un pack micro par mois, nous conservons l'objectif de 24 interventions en formation sur l'année afin de toucher 250 porteurs de projet.
- Action 4 : nous souhaitons investir davantage de temps sur la promotion des artisans réparateurs sur les 9 collectivités adhérentes au VALTOM. La labellisation étant devenue payante cette année pour les artisans, le VALTOM propose de prendre en charge la 1^{re} année de cotisation pour les nouveaux réparateurs soit 50 € pour 18 réparateurs (2/territoires). L'adhésion minimale étant de 3 ans, l'artisan devra prendre à sa charge les 2 années suivantes. La CMA organise donc les temps de présence d'artisans réparateurs en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'évènements appropriés. Le but à terme est que les EPCI soient autonomes pour dupliquer ce format dans les années à venir.

Ce programme représente un budget total de 54 240 € HT, en légère baisse par rapport à celui de la période 2023/2024 et 2024/2025.

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- De valider le programme 2025/2026 avec la CMA pour un montant de 54 240 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle, en annexe de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Convention de partenariat entre le lycée Rabelais de Brassac-les-Mines et le
VALTOM**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe,
CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René,
DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean,
MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi,
CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), le VALTOM déploie un plan d'actions sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets et concernant plus particulièrement les déchets alimentaires sur la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), dont notamment la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche.

En tant que lycée professionnel, le lycée Rabelais de Brassac les Mines forme des apprenants à ces métiers. Les référentiels de formation incluant des enjeux d'Education au Développement Durable (EDD), le Lycée Rabelais a la volonté d'intégrer la thématique de la LGA dans ses cursus pédagogiques.

Aussi, le VALTOM et le lycée Rabelais poursuivent la même volonté de réduire l'impact environnemental de la restauration et de ses métiers et ont un intérêt commun à établir un partenariat sur des actions liées à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA.

Dans le cadre de ce programme, le VALTOM vise à accompagner une équipe projet, constituée de membres issus des corps pédagogique et administratif du lycée Rabelais, dans une démarche de sensibilisation à la LGA des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche. Pour atteindre cet objectif, le VALTOM fait intervenir comme prestataires le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes et le laboratoire d'hygiène TERANA. De plus, le VALTOM associe à cette démarche le SICTOM Issoire Brioude (SIB), qui travaille déjà avec le lycée Rabelais sur le compostage des déchets alimentaires.

En complément de l'accompagnement de projet, le VALTOM propose au lycée un diagnostic sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire du self, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Ainsi, cet accompagnement se veut être un dispositif élaboré en mode projet, coconstruit avec les enseignants du lycée Rabelais. L'objectif est orienté vers l'accompagnement par le VALTOM et ses prestataires d'une équipe projet formée d'enseignants et encadrants du lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique d'EDD le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration.

Le projet de convention a pour objet la définition des modalités du partenariat entre le VALTOM et le lycée Rabelais portant sur :

- La réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et la sensibilisation à la LGA des apprenants des métiers de l'hôtellerie et de la restauration et des métiers de bouche en formation professionnelle, via l'accompagnement par le VALTOM et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants du lycée Rabelais,
- La précision des axes de coopération et des engagements de chacune des parties.

Les échanges entre le lycée Rabelais et le VALTOM, préalables à la présente convention, ont permis d'identifier les axes de travail à engager dans le cadre du présent partenariat.

Ainsi, le lycée Rabelais s'engage à :

- Apporter son soutien aux communications et actions du VALTOM portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, dont la LGA ;
- Accorder l'affichage conjoint, sur les supports de communication, des logos des parties impliquées par les actions en lien avec le présent partenariat ;

3 Folio

- Former une équipe projet au sein de sa structure, comprenant des enseignants et des encadrants, à même de coconstruire avec le VALTOM et ses partenaires un programme pédagogique en adéquation avec les attentes des référentiels de formation en termes d'EDD ;
- Pérenniser au sein de sa structure l'enseignement coconstruit avec le VALTOM et ses partenaires ayant pour finalité la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA ;
- Participer à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, interview, etc.) ;
- Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications tous publics le VALTOM et les différents partenaires impliqués ;
- Faciliter la réalisation des projets engagés dans le cadre du présent partenariat.

Le VALTOM s'engage à :

- Organiser des actions de valorisation ponctuelles autour du projet mené ;
- Apposer conjointement sur les supports de communication les logos des parties impliquées par les actions liées au présent partenariat ;
- Réaliser des actions de communication communes et spécifiques autour des actions effectuées dans le cadre du présent partenariat ou en lien avec son objet ;
- Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications le Lycée Rabelais et les différents partenaires impliqués ;
- Apporter en retour du respect des engagements pris par le Lycée Rabelais un accompagnement par le VALTOM et ses prestataires de l'équipe projets formés d'enseignants et d'encadrants du Lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA. Cet accompagnement sera réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT, financé par le VALTOM ;
- Organiser des visites des installations du VALTOM pour l'équipe et les apprenants du Lycée Rabelais.

Le VALTOM prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement par ses prestataires de l'équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants du lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA, réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT.

4 Folio

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver la convention de partenariat entre le lycée François Rabelais de Brassac-les-Mines et le VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Convention de partenariat entre le lycée Rabelais de Brassac-les-Mines et le VALTOM**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

2 Folio

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), le VALTOM déploie un plan d'actions sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets et concernant plus particulièrement les déchets alimentaires sur la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA), dont notamment la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche.

En tant que lycée professionnel, le lycée Rabelais de Brassac les Mines forme des apprenants à ces métiers. Les référentiels de formation incluant des enjeux d'Education au Développement Durable (EDD), le Lycée Rabelais a la volonté d'intégrer la thématique de la LGA dans ses cursus pédagogiques.

Aussi, le VALTOM et le lycée Rabelais poursuivent la même volonté de réduire l'impact environnemental de la restauration et de ses métiers et ont un intérêt commun à établir un partenariat sur des actions liées à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA.

Dans le cadre de ce programme, le VALTOM vise à accompagner une équipe projet, constituée de membres issus des corps pédagogique et administratif du lycée Rabelais, dans une démarche de sensibilisation à la LGA des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche. Pour atteindre cet objectif, le VALTOM fait intervenir comme prestataires le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes et le laboratoire d'hygiène TERANA. De plus, le VALTOM associe à cette démarche le SICTOM Issoire Brioude (SIB), qui travaille déjà avec le lycée Rabelais sur le compostage des déchets alimentaires.

En complément de l'accompagnement de projet, le VALTOM propose au lycée un diagnostic sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire du self, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Ainsi, cet accompagnement se veut être un dispositif élaboré en mode projet, coconstruit avec les enseignants du lycée Rabelais. L'objectif est orienté vers l'accompagnement par le VALTOM et ses prestataires d'une équipe projet formée d'enseignants et encadrants du lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique d'EDD le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration.

Le projet de convention a pour objet la définition des modalités du partenariat entre le VALTOM et le lycée Rabelais portant sur :

- La réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration et la sensibilisation à la LGA des apprenants des métiers de l'hôtellerie et de la restauration et des métiers de bouche en formation professionnelle, via l'accompagnement par le VALTOM et ses prestataires d'une équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants du lycée Rabelais,
- La précision des axes de coopération et des engagements de chacune des parties.

Les échanges entre le lycée Rabelais et le VALTOM, préalables à la présente convention, ont permis d'identifier les axes de travail à engager dans le cadre du présent partenariat.

Ainsi, le lycée Rabelais s'engage à :

- Apporter son soutien aux communications et actions du VALTOM portant sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, dont la LGA ;
- Accorder l'affichage conjoint, sur les supports de communication, des logos des parties impliquées par les actions en lien avec le présent partenariat ;

3 Folio

- Former une équipe projet au sein de sa structure, comprenant des enseignants et des encadrants, à même de coconstruire avec le VALTOM et ses partenaires un programme pédagogique en adéquation avec les attentes des référentiels de formation en termes d'EDD ;
- Pérenniser au sein de sa structure l'enseignement coconstruit avec le VALTOM et ses partenaires ayant pour finalité la sensibilisation des apprenants en formation professionnelle sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration et les métiers de bouche à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, notamment par la sensibilisation à la LGA ;
- Participer à la médiatisation des actions mises en place dans le cadre de la convention (exemples : conférence de presse, reportage photo, interview, etc.) ;
- Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications tous publics le VALTOM et les différents partenaires impliqués ;
- Faciliter la réalisation des projets engagés dans le cadre du présent partenariat.

Le VALTOM s'engage à :

- Organiser des actions de valorisation ponctuelles autour du projet mené ;
- Apposer conjointement sur les supports de communication les logos des parties impliquées par les actions liées au présent partenariat ;
- Réaliser des actions de communication communes et spécifiques autour des actions effectuées dans le cadre du présent partenariat ou en lien avec son objet ;
- Valoriser le présent partenariat en citant dans ses communications le Lycée Rabelais et les différents partenaires impliqués ;
- Apporter en retour du respect des engagements pris par le Lycée Rabelais un accompagnement par le VALTOM et ses prestataires de l'équipe projets formés d'enseignants et d'encadrants du Lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA. Cet accompagnement sera réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT, financé par le VALTOM ;
- Organiser des visites des installations du VALTOM pour l'équipe et les apprenants du Lycée Rabelais.

Le VALTOM prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement par ses prestataires de l'équipe projets formée d'enseignants et d'encadrants du lycée Rabelais, afin que ces derniers puissent intégrer de manière pérenne à leur programme pédagogique l'EDD, et notamment le volet relatif à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets du secteur de l'alimentation et de la restauration, et plus particulièrement la sensibilisation à la LGA, réalisé sur deux années scolaires, soit de septembre 2025 à juillet 2027, pour un montant estimatif de 14 000 € HT.

4 Folio

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver la convention de partenariat entre le lycée François Rabelais de Brassac-les-Mines et le VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

VALTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : **Bilan 2023-2024 - Mise à Disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin**

Le **24 juin 2025**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;
Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothee ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

1- CONTEXTE :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont décidé de généraliser la mise à disposition sans facturation des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) sur l'ensemble du territoire (délibération 2023.018 du 14 février 2023).

Cette mise à disposition a été accompagnée :

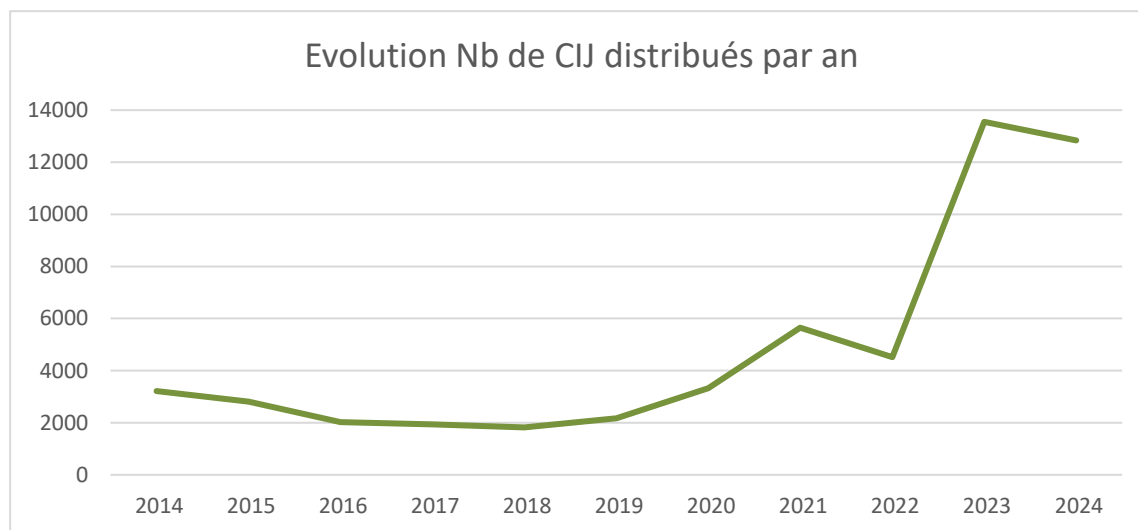
- Du rachat des stocks de composteurs des collectivités adhérentes au 31 décembre 2022 par le VALTOM ;
- De la prise en charge à 100 % des coûts d'approvisionnement et de communication liés aux campagnes de distribution des CIJ par le VALTOM ;
- De la mise en œuvre de campagnes départementales de promotion du compostage.

Par ailleurs, cette mise à disposition sans facturation répond à l'enjeu de développement du compostage individuel inscrit dans le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) validé en comité syndical du VALTOM en juin 2019.

2- BILAN 2023 – 2024

Impact de la mise à disposition :

La mise à disposition sans facturation des CIJ a eu un impact considérable sur les quantités de composteurs distribués sur le territoire en 2023 et 2024 comme le montre le graphique ci-dessous.



La mise à disposition des composteurs a donc permis de relancer la dynamique des campagnes de distribution et d'atteindre des résultats records en termes de CIJ distribués sur le territoire :

- 13 550 CIJ distribués en 2023 ;
- 12 838 CIJ distribués en 2024.

Soit près de 26 400 CIJ distribués en 2 ans ce qui représente 27 % du total de CIJ distribués depuis 1999 (98 470 CIJ).

Par conséquent, les très bons résultats des campagnes de distribution 2023 et 2024 entraînent une forte augmentation du potentiel de détournement des biodéchets (déchets de cuisine et de tables ainsi que les déchets végétaux), et répondent aux objectifs du STGDO. Ces résultats devront être confirmés lors des prochaines caractérisations des ordures ménagères résiduelles prévues en 2026.

3 Folio

Nous pouvons néanmoins estimer les potentiels annuels de détournement supplémentaires suivants :

- Potentiel de détournement de biodéchets 2023 : 1 535 tonnes supplémentaires par an ;
- Potentiel de détournement de biodéchets 2024 : 1 455 tonnes supplémentaires par an.

Les bons résultats des campagnes de distribution 2023 et 2024 sont également dus à un important dispositif de communication :

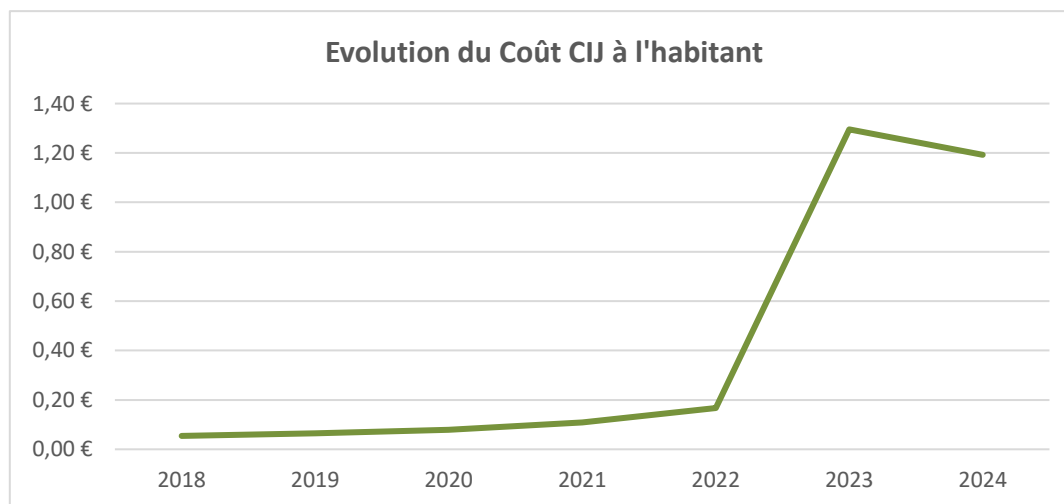
- Campagnes de communication départementales (Affichage, Radio, Cinéma, Encart Presse et Google Display, réseaux sociaux) :
 - o Avril 2023 : Mise à disposition sans facturation des CIJ ;
 - o Janvier 2024 : Obligation de tri des biodéchets à la source ;
 - o Avril 2024 : Compostage individuel ;
- Conférence de presse relative à la loi AGECE en janvier 2024 ;
- Relais des médias nationaux sur la mise en application de la loi AGECE fin 2023 et début 2024.



Bilan financier :

Les nouvelles modalités relatives aux campagnes de distribution des CIJ, induites par la mise à disposition sans facturation, ont entraîné une forte hausse des budgets alloués à cette opération. En effet, le coût net pour le VALTOM des 2 dernières campagnes s'élèvent à :

- 927 560 € HT pour l'année 2023 soit 1,30 € / habitant pour 13 550 CIJ distribués ;
- 854 015 € HT pour l'année 2024 soit 1,19 € / habitant pour 12 838 CIJ distribués.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le choix de la mise à disposition sans facturation a entraîné une forte hausse du coût à l'habitant de l'opération CIJ. Cette hausse est due aux facteurs suivants :

- Prise en charge à 100 % de l'approvisionnement et de la communication nécessaire à cette opération. Auparavant, les CIJ étaient financés à environ 40 % par le VALTOM, le solde restant à la charge de l'utilisateur.
- Forte hausse des coûts d'achat des composteurs entre 2021 et 2023 liée à d'importantes fluctuations des coûts des matières premières :
 - o + 28 % sur le prix unitaire HT des CIJ Bois ;
 - o + 16 % sur le prix unitaire HT des CIJ Plastique.

4 Folio

- Coût de rachat des stocks 2022 des collectivités par le VALTOM : 119 000 € HT ;
- Coût des campagnes de communication départementales : 184 000 € HT pour les 3 campagnes organisées en 2023 et 2024.

En contrepartie, les investissements consentis par le VALTOM sur cette opération ont permis d'atteindre des niveaux de performance très importants (26 400 CIJ distribués en 2 ans).

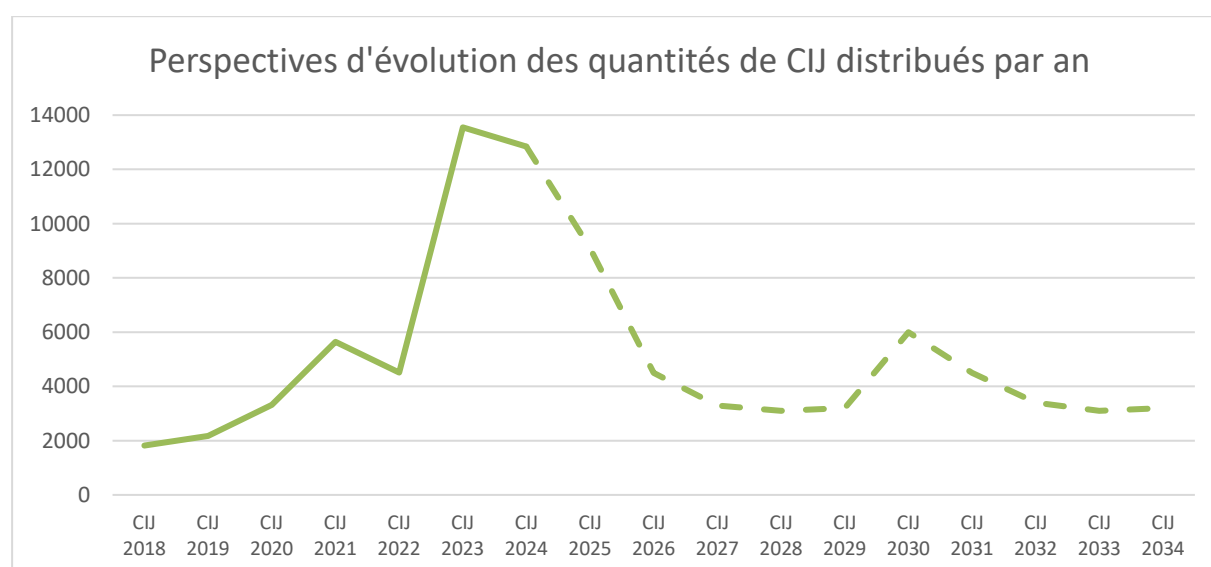
Ces performances permettent d'estimer, via le détournement de biodéchets généré, un coût évité pour les collectivités adhérentes sur le traitement des OMR de plus de 7 000 000 € HT sur la durée de vie des composteurs (10 ans). Le tableau et le graphique ci-dessous présentent :

- L'estimation de ce coût évité (en comparaison avec un situation sans mise à disposition) ;
- L'étalement dans le temps de ce coût évité.

	Coût Net CIJ STGDO au 31/12/2024	Tonnages biodéchets détournés CIJ STGDO Nb de CIJ distribués	Coût CIJ STGDO à la tonne détournée	Coût traitement OMR 2024 <i>Traitement, TGAP : 164.30 €</i> <i>Transport : 25.17 €</i>		Coût évité EPCI	
				la tonne	Global	la tonne	Global
Réalisé	2 081 217 €	49 740 t 42 035 CIJ	41,84 €	189,47 €	9 424 238 €	147,63 €	7 343 021 €
<i>Simulation sans mise à disposition sans facturation</i>	887 021 €	29 680 t 24 347 CIJ	29,89 €	189.47 €	5 623 470 €	159,58 €	4 736 334 €

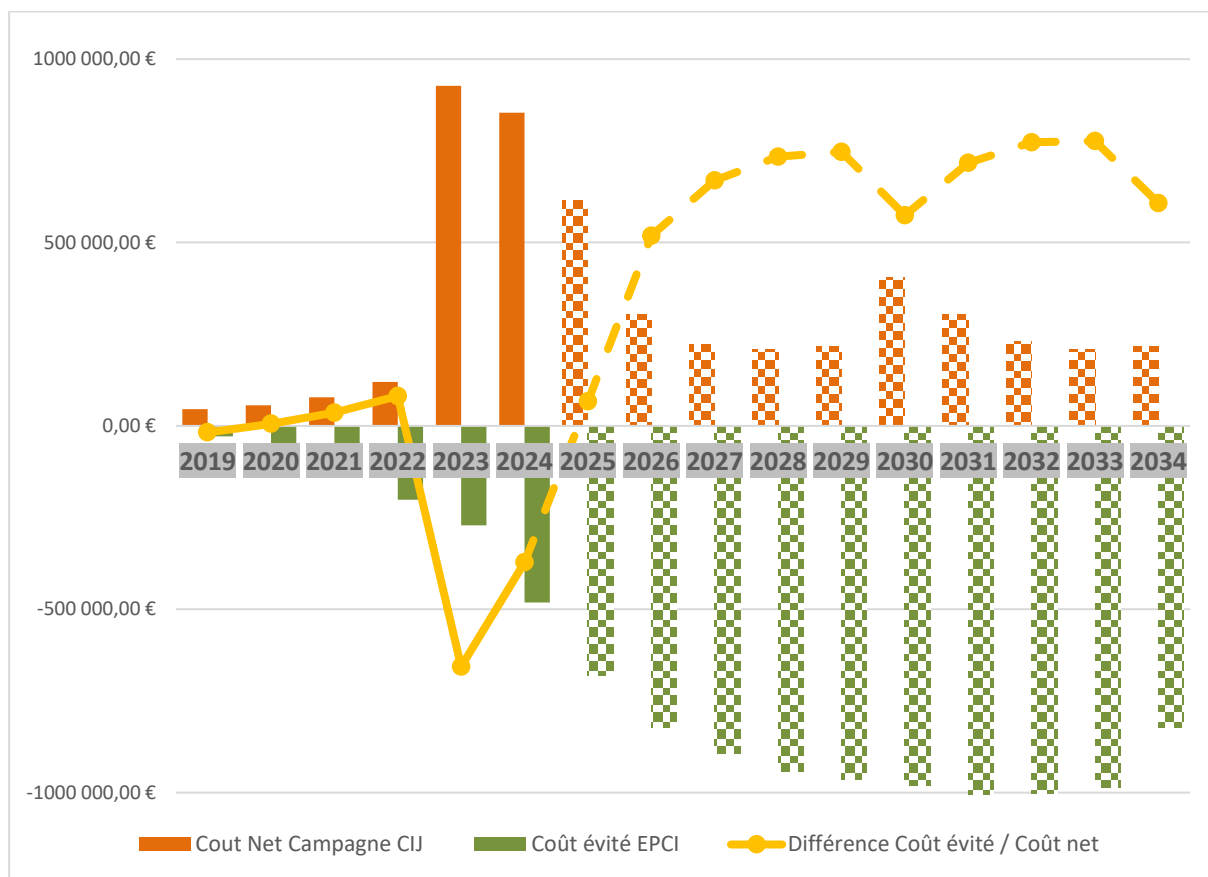
D'autre part, les perspectives de distribution présentées dans le graphique ci-dessous ont été évaluées à partir des moyennes historiques de distribution annuelle des composteurs (3 000 CIJ en moyenne) auxquelles ont été appliquées les corrections suivantes :

- Hausse globale de la moyenne de 20 % pour tenir compte du renouvellement des composteurs distribués durant le STGDO ;
- Pic de renouvellement en 2030 et 2031, correspondant aux fortes augmentations de commandes de 2023 et 2024.

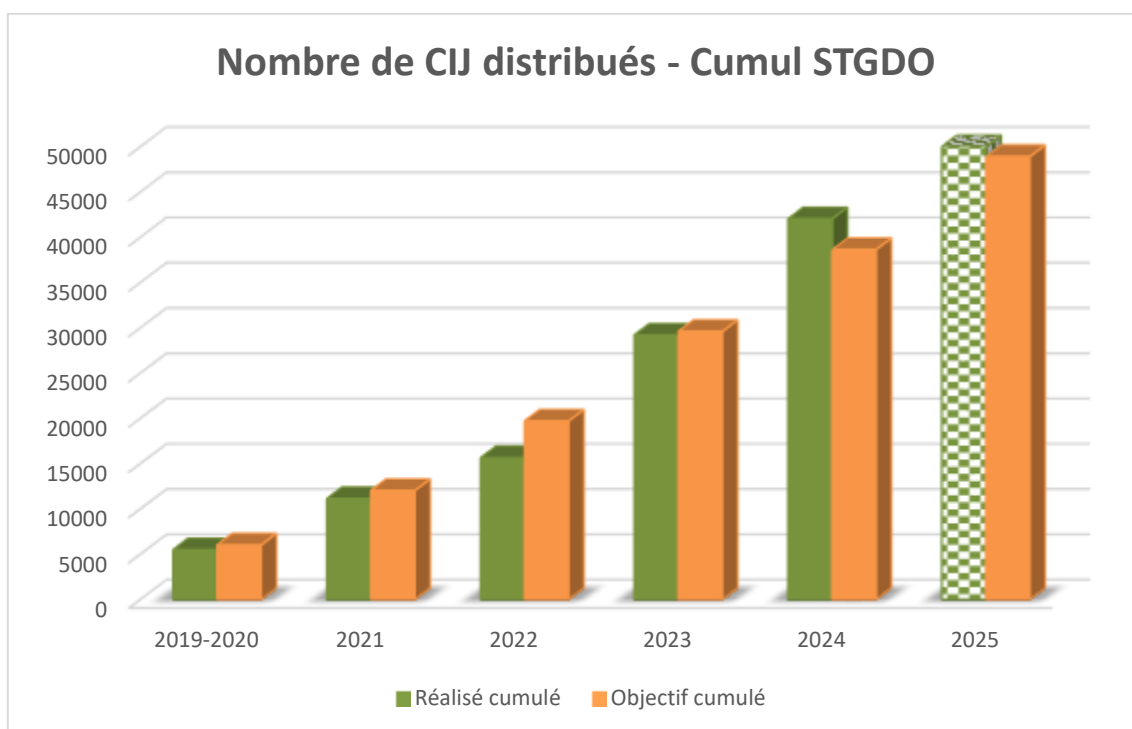


Ces perspectives de distribution des composteurs (graphique ci-dessus) permettent d'estimer :

- Ce coût évité à plus de 13 051 000 € HT à l'horizon 2034 ;
- Pour un coût total estimé sur la période 2019 - 2034 à environ 5 010 000 € HT.



Enfin, la mise à disposition sans facturation des CIJ permet d'envisager l'atteinte des objectifs STGDO de distribution de CIJ courant 2025 (voir graphique ci-dessous). Ces objectifs étant d'ores et déjà atteints pour certaines collectivités.



6 Folio

En conclusion, la mise à disposition sans facturation des CIJ est un succès. En effet, cette décision a permis de :

- Redynamiser les campagnes de distribution des CIJ ;
- Atteindre les objectifs de distribution fixés par le STGDO ;
- Générer un coût de traitement évité largement supérieur aux dépenses consenties.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL
PREND ACTE**

De la présentation du bilan 2023-2024 de la mise à disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin.

FAIT ET DELIBERE, le 24 juin 2025
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard BOULEAU

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.